

Analyse de l'Impact des Subventions Alimentaires et des Programmes d'Assistance Sociale sur la Population Pauvre et Vulnérable



Analyse de l'Impact des Subventions Alimentaires et des Programmes d'Assistance Sociale sur la Population Pauvre et Vulnérable



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

Copyright © Institut National de la statistique, Juin 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de ce rapport aux fins de formation ou autres fins non commerciales est autorisée sans permission écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source en soit clairement mentionnée. La reproduction de leur contenu aux fins de revente ou autres fins commerciales est interdite.

Direction Centrale des Statistiques Démographiques et Sociales
Direction des Statistiques de la Consommation et des Conditions de vie
Rue Ech-cham B.P 265 Cedex Tunis
Tél. : (+216) 71 89 10 02
Fax : (+216) 71 79 25 59
E-mail : ins@ins.tn
Site web : www.ins.tn

Design et mise en page
La Banque africaine de développement
Zaza création : Hela chaouachi

Remerciements

Ce rapport a été réalisé sous la Haute direction de l'Institut National de la Statistique en collaboration avec le Centre de Recherche et d'Études sociales et l'appui technique de la Banque africaine de développement.

L'équipe technique de l'Institut National de la Statistique était composée (et par ordre alphabétique) de Mme Dorra Dhrif (Chef de projet), et sous la Direction de M. Jaleleddine Ben Rejeb (Directeur de l'INS).

L'équipe technique du Centre de Recherche et d'Études sociales était composée de M. Nidhal Ben Cheikh (Directeur des Etudes sur la Répartition des Revenus et le Développement Social, CRES) , et sous la Direction de M. Rachid Barouni (Directeur Général du CRES).

L'équipe technique de la Banque africaine de développement était composée (et par ordre alphabétique) de Mme Kaouther Abderrahim, M. Mohamed Ayadi, M. Safouane Ben Aissa, M. Sami Bibi, M. Vincent Castel (Responsable projet pour le département régional Nord), Mme. Imen Hafsa, M. Yassine Jmal, M. Koffi Marc Kouakou (Responsable projet pour le département statistique), M. Nirina Letsara, et sous la Direction de M. Charles Lufumpa (Directeur du département statistique), M. Oliver Chinganya (Manager, département statistique), M. Beejaye Kokil (Manager, département statistique) et M. Jacob Kolster (Directeur du département régional Nord I).

SOMMAIRE

6	RÉSUMÉ EXECUTIF
9	INTRODUCTION
10	CHAPITRE 1 LE PROGRAMME DES SUBVENTIONS ALIMENTAIRES EN TUNISIE
11	I. Introduction
12	II. Les subventions aux produits alimentaires
13	III. Conclusion
14	CHAPITRE 2 LES SUBVENTIONS ALIMENTAIRES INADÉQUATION ENTRE OBJECTIFS ET RÉALITES
15	I. Introduction
15	II. Répartition des subventions alimentaires
15	A. Analyse par quintile et par classe sociale
17	B. Analyse par produit
18	C. Fuites et inégalités de répartition
19	D. Générosité de la subvention alimentaire
21	E. Impact sur l'équilibre nutritionnel
22	III. Analyse de l'efficacité de répartition des subventions alimentaires – une approche discrète par quintile de revenu
22	A. Efficacité relative
24	B. Efficacité absolue
26	IV. Approfondissement de l'analyse de l'efficacité de répartition des subventions alimentaires – une approche continue
26	A. Progressivité des subventions
28	B. Comparaison de la progressivité des produits subventionnés
29	C. Équité verticale de la compensation
29	V. Conclusion
31	CHAPITRE 3 IMPACT DES SUBVENTIONS ALIMENTAIRES SUR LE TAUX DE PAUVRETE
32	I. Introduction
32	II. Analyse de l'impact des subventions alimentaires sur la population pauvre au travers de la simulation de l'abolition de la CGC
32	A. Introduction
32	B. Impact à court terme de l'abolition de la CGC sur la population pauvre et vulnérable
35	C. Impact à long terme de l'abolition de la CGC sur la population pauvre et vulnérable
37	III. Comparaison de la performance d'un système de subvention universel et d'un système de distribution sur les taux de pauvreté
38	IV. Conclusion
39	CHAPITRE 4 ÉVALUATION DE L'IMPACT DES TRANSFERTS DIRECTS SUR LA POPULATION PAUVRE ET VULNERABLE
40	I. Introduction
40	II. Données de l'enquête
42	III. Évaluation des erreurs d'inclusion et d'exclusion du programme PNAFN
42	A. Erreur d'inclusion
43	B. Erreurs d'exclusion
43	C. Différentiel du ciblage
44	IV. Impact du programme PNAFN sur la pauvreté
44	A. Impact du programme sur l'incidence la pauvreté
45	B. Impact du programme sur le déficit de la pauvreté
46	V. Conclusion
48	CONCLUSION
49	ANNEXE 1
50	ANNEXE 2

RÉSUMÉ EXECUTIF

Idéalement, un système de transfert social doit cibler tout particulièrement la population pauvre. Les transferts doivent donc décroître à mesure que le revenu augmente pour s'annuler à partir d'un certain seuil.

En pratique, ce système de transfert idéal est très difficile à mettre en œuvre avec un système de transfert direct et l'est encore plus avec un système de transfert indirect.

En effet, pour les transferts directs, le système idéal nécessite une observation parfaite du revenu ou de la dépense de chaque ménage et de la capacité du chef de ménage à gagner ce revenu. Or ces informations sont rarement communiquées et fiables dans un pays où le travail informel est important.

Pour les transferts indirects, le système idéal requiert l'identification d'un ensemble de biens qui ne sont consommés que par les pauvres. En réalité, ce type de biens n'existe quasiment jamais.

Dans un contexte où la formulation d'un système idéal est impossible, il convient cependant de se pencher sur les options permettant d'optimiser l'efficacité du système en place.

Dans un souci d'aboutir à une meilleure efficacité des transferts sociaux en Tunisie, l'Institut National de la Statistique (INS) en collaboration avec le Centre de Recherche et des Études Sociales (CRES) ont entrepris avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD) une étude sur la performance du système des subventions en Tunisie.

Le principal objectif de cette étude est d'examiner la performance des filets de protection sociale en termes d'atténuation des inégalités et de réduction de la pauvreté en Tunisie. Ces analyses serviront de base pour la formulation de recommandations de politiques économiques quant aux réformes à adopter pour un système de subventions plus efficace et mieux ciblé.

Évaluation de l'efficacité du système de subventions alimentaires

L'évaluation de l'efficacité de la Caisse Générale de Compensation¹ (CGC) découle de l'analyse de l'effet redistributif des subventions alimentaires sur le niveau de bien-être des différentes couches de la population, et nécessite une analyse fine et approfondie de leur redistribution au sein des différentes classes de population et une estimation de leur degré de progressivité² et de générosité³.

La générosité de la subvention décrit le poids du montant des subventions reçues par un ménage (ou pour une classe de la population) dans la valeur totale réelle de la consommation (comprenant donc les subventions) de ce même ménage (ou catégorie de ménage). En d'autres termes, la générosité de la subvention permet de mesurer le degré de dépendance des ménages envers les subventions. Dans ce cadre, la classe de la population dont la valeur de l'indice de générosité est la plus élevée est la plus dépendante des subventions.

Les analyses des résultats de l'enquête de Budget, Consommation et Niveau de vie des Ménages pour l'année 2010 ont montré qu'en termes relatifs, les ménages pauvres dépendent plus des subventions indirectes sur les produits alimentaires de base que les ménages non pauvres. En effet, les subventions représentent 7,5% de la valeur réelle de la consommation des ménages pauvres alors qu'elles ne représentent que 2,9% de la valeur de la consommation des ménages aisés. Ainsi, le système de subventions actuel est relativement plus généreux envers les ménages pauvres que non-pauvres.

Alors que la générosité décrit la dépendance des ménages vis-à-vis de la subvention, la progressivité quant à elle décrit la part relative des subventions totales qui bénéficie aux ménages pauvres par rapport à leur poids dans la dépense totale de la population. De ce point de vue, le système de subventions alimentaires actuel s'avère progressif car la part des subventions tirées par les ménages pauvres (12%)

¹ La CGC a pour objectif la maîtrise des prix des produits de base.

² De part son caractère universel, la progressivité du système de subvention actuel est naturellement limitée, cependant il est important d'estimer la part exacte des subventions alimentaires transférée aux ménages pauvres si l'on veut améliorer l'efficacité et l'efficacité de ce système en matière de réduction de la pauvreté.

³ La générosité de la subvention permet de mesurer le degré de dépendance des dépenses des ménages bénéficiaires des profits tirés des subventions.

des subventions totales) est supérieur à leur poids dans la consommation totale (4,8%).

En Tunisie, les subventions alimentaires ont aussi permis de réduire les inégalités sociales. Les analyses ont également révélé que l'inégalité, mesurée par l'indice de Gini, s'élève à 37,4% en 2010 mais qu'elle aurait été de près de 38,5% en l'absence des subventions alimentaires.

L'amélioration de l'état nutritionnel des ménages figure également parmi les objectifs explicites du programme de la subvention alimentaire en Tunisie. Les analyses de l'enquête ont montré que pour la population défavorisée, environ 28,6% de la valeur l'apport calorique total et 25,4% de la valeur l'apport protéique total proviennent de la subvention des produits de base. L'état nutritionnel des ménages tunisiens semble dépendre considérablement des subventions alimentaires.

Toutefois, ces observations et résultats ne font pas de ce système un système optimal. En termes absolus, les gains perçus par les subventions ne s'écartent pas d'un système de distribution direct forfaitaire. L'indice de ciblage absolu est de 0,82 pour le premier quintile et 1,07 pour le cinquième quintile, ce qui traduit que le premier quintile reçoit (82%) donc moins que ce qu'il aurait perçu dans le cas d'un système de transfert direct forfaitaire parfaitement égalitaire⁴.

Le caractère universel des subventions alimentaire nuit à l'efficacité de cet outil en tant que mécanisme de lutte contre la pauvreté. Selon les données de l'enquête nationale sur le budget et la consommation de 2010, les ménages tunisiens ont reçu 888 millions de dinars en subventions alimentaires dont uniquement 107 millions de dinars ont profité aux ménages pauvres. Plus encore, il en ressort que seulement 9,2 % des subventions vont aux ménages les plus pauvres, 60,5% aux ménages de la classe moyenne, 7,5% à la population riche et 22,8% sont transférés hors ménages (restauration, cafés, touristes, commerce illégal transfrontalier).

Contribution des subventions à la réduction de la pauvreté

Les résultats de la simulation du niveau de pauvreté en l'absence de subventions alimentaires ont montré que ces transferts sociaux indirects contribuaient considérablement à la réduction de la pauvreté et de la pauvreté extrême.

Ainsi, une éventuelle suppression des subventions aux produits alimentaires de base augmenterait à court terme le taux de pauvreté de 3,6 points de pourcentage, qui passerait de 15,5% à 19,1%. Quant à la population en situation d'extrême pauvreté, cette suppression engendrerait une hausse du taux de pauvreté extrême de près de 1,7 points de pourcentage.

A long terme, les capacités d'adaptation sont plus fortes et ce pour toutes les sous-populations considérées. Ainsi, le taux de pauvreté suite à une éventuelle suppression des subventions passerait après ajustement du comportement du consommateur de 19,1% à 16,8%, et le taux de pauvreté extrême enregistrera une hausse de 0,6 point de pourcentage et s'élèverait à 5,2%.

Les analyses ont également montré que l'écart de pauvreté⁵ n'est pas le même avec ou en l'absence de subventions. À court terme, l'écart s'élèverait à 5% au lieu de 3,8% lors d'une suppression des subventions, pour s'établir à 4,3% à long terme.

Une comparaison de la performance du système de subvention actuel et d'une simulation d'un système de subvention forfaitaire en termes de réduction de la pauvreté a montré qu'un transfert direct d'un montant forfaitaire aboutirait à un taux de pauvreté inférieur de 0,3 point de pourcentage par rapport au taux actuellement enregistré, alors que la pauvreté extrême serait inférieure de 0,5 point de pourcentage.

Aussi, le système actuel s'avère légèrement moins performant en termes d'inégalité sociale qu'un système de transfert direct forfaitaire avec des indices de Gini respectivement de 0,374 et 0,372.

Évaluation de l'incidence des transferts sociaux directs sur la population pauvre et vulnérable

L'efficacité d'un programme de subventions directes est mesurée par sa capacité à inclure le plus grand nombre de personnes/ménages définis comme population cible et à exclure toute personne/ménage ne répondant pas aux critères requis.

La première étape de l'évaluation de la performance des dispositifs de ciblage adoptés dans le cadre du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses et de l'assistance médicale gratuite

⁴ Un système forfaitaire permettant de transférer à chaque individu un montant fixe par an avec un budget constant.

⁵ L'écart de pauvreté traduit ce niveau de ressource nécessaire en pourcentage de la consommation minimum définissant le seuil de pauvreté. Un écart de 5% signifie que le transfert de liquidités requis pour soustraire un individu de la pauvreté représente en moyenne 5% de la consommation minimum définissant le seuil de pauvreté.

(PNAFN-AMG1) et le Programme d'accès aux soins à tarifs réduits (AMG 2) à atteindre les familles pauvres et vulnérables, s'est effectuée sur la base du traitement des données du module III de l'enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le niveau de vie des Ménages pour l'année 2010.

Les premiers résultats attestent de l'existence d'un niveau relativement élevé d'erreurs d'identification. En effet, les familles pauvres (selon la définition de la pauvreté monétaire de l'INS) qui ne bénéficient ni du PNAFN, ni de l'AMG 2, représentaient 48,9% du nombre total de familles pauvres en Tunisie. De plus si l'on ne considère que le programme AMG 2, les erreurs d'exclusion se situeraient aux alentours de 61,9% des familles pauvres et de 53,3% pour les familles vivant en dessous du seuil de la pauvreté extrême.

Il importe aussi de noter qu'en termes relatifs, et malgré les erreurs de ciblage, ces transferts sociaux directs contribuent à réduire les taux de pauvreté. En leur absence, le taux de pauvreté serait de plus de 16,5% (au lieu de 15,5%) et la pauvreté extrême atteindrait des niveaux supérieurs à 5,3% (contre 4,6% actuellement).

Ces différentes mesures de la performance des dispositifs de ciblage des programmes PNAFN pourraient être considérées comme une première étape de l'évaluation de ces transferts sociaux réalisée à partir de l'analyse du module III de l'enquête de Budget, Consommation et Niveau de vie des ménages 2010. Il est donc important de réaliser un diagnostic sérieux et robuste sur le niveau réel des erreurs d'identification, qui repose sur une analyse plus approfondie des indicateurs de performance des programmes d'assistance sociale actuels.

Ces premières analyses sont donc loin de suffir pour tirer des conclusions définitives quant à l'efficacité des programmes étudiés ou d'adopter des décisions de réformes, si elles ne sont pas complétées par des investigations empiriques complémentaires et approfondies.

Dans ce cadre, le CRES bénéficiera d'une assistance technique de la BAD pour une évaluation plus fine de la performance du système d'assistance sociale en Tunisie et de sa contribution à l'amélioration du niveau de vie des populations pauvres et vulnérables.

INTRODUCTION

L'aggravation de la fracture sociale en Tunisie combinée à une montée du taux de chômage (en particulier celui des jeunes) au cours de la dernière décennie, ont été souvent mis en avant comme étant parmi les causes à l'origine de la révolution de 2011. Dans ce cadre, la précédente étude de l'INS, avait fait état d'un taux de pauvreté relativement élevé (15,5% en 2010) associé à une hausse de l'indice de polarisation (77,7 en 2000 à 103,2 en 2010). Ces deux indicateurs contribuent à expliquer les sentiments d'injustice et de marginalisation au sein de la population et en particulier dans les régions les plus défavorisées.

Pour lutter contre la pauvreté, la Tunisie a mis en place depuis l'indépendance des politiques sociales reposant sur des transferts directs et indirects afin que le développement du pays se construise à partir d'une croissance inclusive. Cependant le poids économique des aides sociales est non négligeable. Les subventions alimentaires s'élèvent en 2011 à 1 150 millions de dinars soit plus de 6 % des dépenses publiques totales. Dans ce contexte (taux de pauvreté encore élevé associé à un poids économique du système social mis en place) l'analyse de l'efficacité du système de subventions des produits alimentaires en termes d'amélioration du niveau de vie des populations pauvres et vulnérables s'impose.

Le principal objectif de cette étude est d'examiner la performance des filets de protection sociale en termes d'atténuation des inégalités et

de réduction de la pauvreté en Tunisie. Ces analyses serviront de base pour la formulation de recommandations politiques aux décideurs publics quant aux réformes à adopter pour un système de subventions plus efficace et mieux ciblé.

Cette étude tente en particulier d'évaluer l'impact des subventions alimentaires transférées via la Caisse Générale de Compensation sur le niveau de bien-être de la population pauvre, et sur les taux de pauvreté.

Elle se focalise également sur l'évaluation des programmes d'assistance sociale comme l'aide médicale gratuite (AMG 1 et 2) et la performance du dispositif de ciblage des aides sociales directes accordées dans le cadre du PNAFN.

Ces analyses sont d'un apport capital dans la mesure où le recentrage des transferts sociaux dépendra en amont du résultat des analyses d'impacts distributionnels des subventions universelles et en aval de l'ampleur des erreurs d'identification des programmes d'aides sociales directes, corollaire d'une meilleure localisation et identification des populations pauvres et vulnérables.

La soutenabilité fiscale des subventions alimentaires et leur impact sur le budget de l'État ne sont pas traités au sein de ce document, et feront l'objet d'une analyse complémentaire dans le cadre d'un travail amorcé par l'administration tunisienne.

I. Introduction

La Caisse Générale de Compensation a été instituée en mai 1970⁶ dans le but d'agir en premier lieu sur les prix de certains produits alimentaires de base moyennant des subventions afin de contenir les augmentations de leur prix et préserver par ce biais le pouvoir d'achat des classes les plus déshéritées.

Cette politique de subvention universelle a joué un rôle de première importance dans la réalisation des objectifs explicites suivants :

1. Contrôle de l'inflation
2. Préserver le pouvoir d'achat des populations urbaines en général et des classes les plus défavorisées en particulier;
3. Renforcer la compétitivité-prix des produits tunisiens sur les marchés internationaux en limitant les augmentations excessives de salaires. La CGC devient ainsi un vecteur de développement des industries tournées vers l'exportation tout en soutenant les classes moyennes aux côtés des populations pauvres ;

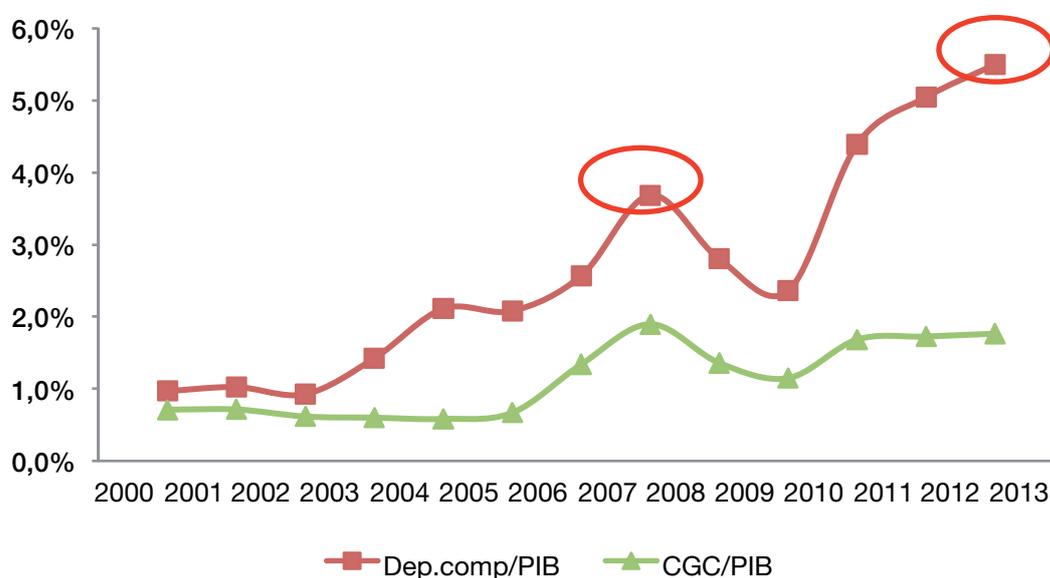
4. Faciliter l'accès à un apport nutritionnel pour l'ensemble de la population tunisienne.

La CGC intervient de façon directe sur le prix des produits de consommation alimentaire de base tels que les céréales (semoule, couscous, pâtes, farine et pain), les huiles et le sucre.

L'évaluation de la performance des dépenses de la caisse générale de compensation devrait se réaliser au regard de ses objectifs.

Très dépendantes du cours internationaux, les pressions budgétaires sur la caisse se sont amplifiées à partir de l'année 2008 sous l'effet conjugué de l'envolée des prix des matières premières et des céréales sur les marchés mondiaux. Elles ont connu un léger répit au cours des années 2009 et 2010, avant de s'aggraver en 2011 et 2012. En parallèle, la dépréciation du dinar tunisien par rapport au dollar E.U a renforcé ces pressions. De fait, les dépenses de compensation (incluant les produits alimentaires de base, le carburant et les transports), ont atteint des niveaux record en 2012, en atteignant 3 630 millions de dinars (MD) correspondant à 5% du PIB (contre et 3,7% en 2008 et 0,7% en 2001).

Graphique 1 : Évolution des dépenses de compensation



Source : Ministère des Finances.

Note : La variable CGC correspond aux dépenses de la Subvention Alimentaire.

La variable DEPCOMP correspond aux dépenses totales de compensation.

⁶ Article 3 de la loi N°70-26 du 19 Mai 1970, relative aux modalités de fixation des prix et à la répression des infractions en matière économique

II. Les Subventions aux Produits

domestique et transport privé) sont devenues plus importantes.

Alimentaires

A sa création, le système de compensation favorisait les produits alimentaires par rapport aux produits énergétiques. Jusqu'au début des années 2000, la CGC représentait plus de 70% des interventions de compensation en Tunisie. C'est au cours de l'année 2008, que les subventions au carburant (consommation

La CGC a favorisé les produits alimentaires riches en calories. En effet, l'un des principaux objectifs de la CGC est de garantir un apport nutritionnel minimum à l'ensemble de la population tunisienne. Ainsi, les produits céréaliers, ont bénéficié de 77,2% de la masse totale des subventions alimentaires en 2011, l'huile végétale a bénéficié quant à elle de 18,6% de celle-ci (Tableau 1).

Tableau 1 : Évolution de la change de la caisse générale de compensation

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Céréales et dérivés	170,9	239,5	474,2	873	687	466,7	887,4
Huiles végétales	57,8	69	111,5	167,5	108,4	112,7	214,4
Lait	6,7	7,3	7,3	2,8	-	-	23,1
Sucre	-	-	-	-	-	-	10,8
Papier scolaire	7,7	5,6	5	4,6	4,3	4,3	4,3
Concentré de tomates	-	-	-	-	-	-	9,6
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Total	243,1	321,4	598	1047,9	800	730	1149,6

Source : Ministère du Commerce

En 1996, et dans le cadre de l'assainissement de la situation financière de la caisse générale de compensation, et afin de mieux cibler la compensation vers les catégories des ménages à revenu faible, des produits alimentaires profitant le moins à ces catégories ont été exclus du champ d'intervention direct du système de compensation (sucre

en morceaux, aliment de bétail, huile acide, viande, engrais).

La subvention unitaire pour certains produits alimentaires demeure élevée par rapport au prix de revient (Tableau 2). Pour le sucre la subvention correspond à un rabais de 31,7% du prix de revient. Ce rabais est de 56,3% pour la semoule et de 46,5% pour le gros pain.

Tableau 2 : Part de la compensation des différents produits subventionnés en 2010

	Prix de vente	Prix de revient	Montant de la subvention	% de la Subvention
Gros pain (400 gr)	230	430	200	46,5%
Baguette (220 gr)	190	272	82	30,1%
Semoule	450	1030	580	56,3%
Farine	630	1190	560	47,1%
Tomate industrielle	1600	1670	70	4,2%
Lait demi-écrémé	970	1020	50	4,9%
Couscous	795	1415	620	43,8%
Pâte alimentaire	805	1425	620	43,5%
Huile de graines	900	1800	900	50,0%
Sucre	970	1420	450	31,7%

Source : Ministère du Commerce

III. Conclusion

Considérée à son origine comme un outil de redistribution sociale dans le cadre d'une politique de lutte contre la pauvreté en Tunisie, la Caisse Générale de Compensation pèse de plus en plus lourd sur le budget de l'État.

Le rabais accordé par la subvention alimentaire est important

atteignant plus de 56 % du prix de revient dans le Cas de la Semoule. De par leur importance en matière d'apport nutritionnel et leur part dans la compensation totale, cette étude se focalisera essentiellement sur l'évaluation de l'impact des **subventions alimentaires** sur la population pauvre et vulnérable.

Le chapitre suivant tentera d'évaluer la performance de cet instrument par l'estimation de l'effet redistributif de la subvention alimentaire et en mesurant sa générosité envers la population la moins nantie.

I. Introduction

évaluation de l'efficacité du ciblage relatif à la Caisse Générale de Compensation repose sur l'analyse de l'effet redistributif des subventions sur la consommation et le niveau de bien-être des différentes classes sociales.

Les subventions peuvent en effet être mal ciblées et bénéficier en partie à des individus qui ne sont pas pauvres. Le premier facteur de biais potentiel, repose sur la consommation de biens subventionnés par des individus qui ne sont pas pauvres. Les ménages les plus riches peuvent par exemple consommer plus que les pauvres certains biens subventionnés et de ce fait bénéficier plus du système de subvention. En effet, le niveau de subvention perçu par chaque ménage dépend de son niveau de consommation de biens subventionnés qui, à son tour, varie selon le niveau de revenu. Le second facteur de biais correspondrait à la subvention de produits qui ne sont que très peu consommés par les pauvres.

Ce chapitre cherche à identifier : les classes sociales bénéficiant le plus des subventions ; les produits consommés par la population pauvre ; l'impact des subventions sur les indicateurs d'inégalité sociale et la combinaison optimale du panier de produits subventionnés afin de favoriser le développement d'un système de subventions alimentaires qui serait le plus en faveur des pauvres.

II. Répartition des subventions alimentaires

A. Analyse par quintile et par classe sociale

Idéalement, un système de transfert ciblé doit être envers les plus pauvres le plus généreux possible et sa générosité doit décroître à mesure que le revenu augmente pour s'annuler à partir d'un certain seuil (ce seuil devant être un peu plus élevé que le seuil de pauvreté pour protéger au maximum les populations vulnérables).

Le graphique 1 et le tableau 1 montrent qu'en Tunisie, la distribution actuelle des subventions par classe de revenu est peu satisfaisante. Les montants des subventions profitent d'avantage aux plus aisés aux dépens de la population pauvre et vulnérable.

D'un point de vue absolu, l'analyse de la répartition des subventions par tête selon les quintiles de revenu révèle l'existence d'un biais au profit des ménages aisés. La subvention par tête pour les ménages du premier quintile est estimée en 2010 à 68,2 dinars contre 89,1 dinars pour ceux du dernier quintile.

D'un point de vue relatif, on note que l'évolution du niveau de transferts indirects par rapport à celui du niveau des dépenses des ménages reste en faveur des populations les plus pauvres. En effet les transferts indirects réels (calculés à partir du prix de revient) représentent 7,7% de la valeur réelle de la consommation par tête des ménages du premier quintile alors qu'elle ne représente que 1,5% de la valeur réelle de la consommation par tête pour le quintile le plus riche. La part des subventions dans la valeur réelle de la consommation décroît donc à mesure que la consommation par tête augmente.

Un système de subvention est progressif si le taux moyen (en proportion de la dépense totale) des transferts diminue à mesure que la dépense totale augmente. Le système des subventions alimentaires est donc en Tunisie un système progressif d'un point de vue relatif.

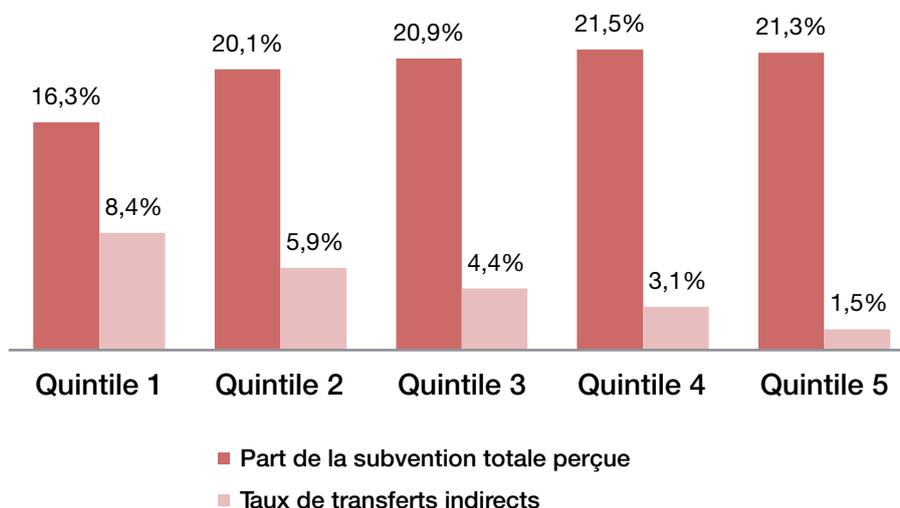
Par ailleurs le premier quintile perçoit 16,3% du total des subventions alimentaires tandis que le cinquième quintile en perçoit 21,3% (graphique 1). En dehors du premier quintile, la part de chaque quintile ne s'écarte guère de son poids dans la population totale (20%).

L'analyse de la part des subventions alimentaires bénéficiant aux ménages pauvres montre que la répartition de la subvention annuelle moyenne par tête s'avère inégale en termes absolus. Elle est de 64,8 dinars par an pour les pauvres contre 87,2 dinars pour les « non pauvres » (Tableau 2). Un pauvre perçoit donc en moyenne près de 23 dinars par an de moins de subventions en produits alimentaires de base qu'un non pauvre.

Toutefois, en termes relatifs, les subventions alimentaires améliorent plus le pouvoir d'achat des populations pauvres que celui des populations non-pauvres. Elles représentent 7,5% de la valeur réelle de la consommation totale dans la population pauvres alors qu'elles ne représentent que 2,9% valeur réelle de la consommation totale des « non-pauvres ».

Tableau 1 : Valeurs estimées de la subvention annuelle moyenne par produit et par tête selon les quintiles

	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5
Semoule	16,953	16,461	14,603	13,874	12,069
Couscous	2,135	2,622	3,881	3,232	4,204
Pâte alimentaire	8,104	9,190	9,488	9,825	10,960
Farine	0,819	1,344	1,377	1,409	1,691
Gros pain	20,644	30,920	32,478	32,675	28,508
Baguette	0,287	0,820	1,979	3,767	7,912
Tomate industrielle	0,622	0,795	0,847	0,975	1,114
Lait	0,683	1,361	1,903	2,488	3,292
Sucre	5,198	5,959	6,093	6,699	7,099
Huile végétale	12,712	14,687	14,809	14,847	12,272
Subventions totale par tête/ an (1)	68,156	84,159	87,458	89,873	89,121
Dépense réels/ an (2)	815	1422	2008	2871	5890
Taux de transferts indirects relatif(1)/(2)	8,4%	5,9%	4,4%	3,1%	1,5%
Taux de transferts indirects réel (1)/[(1)+(2)]	7,7%	5,6%	4,2%	3,0%	1,5%

Graphique 1 : Part du quintile de la masse totale des subventions

Le montant des subventions perçus par individu et par an varie considérablement selon le type de produit subventionné. Ce montant atteint pour la farine de blé tendre 0,7 dinars pour la population pauvre contre 1,5 dinars pour le reste de la population

(soit plus de moitié moins pour les pauvres). Pour la baguette de boulanger ces montants s'établissent respectivement à 0,4 dinars contre 3,4 dinars et à 0,8 dinars contre 2,2 dinars pour le lait demi-écrémé.

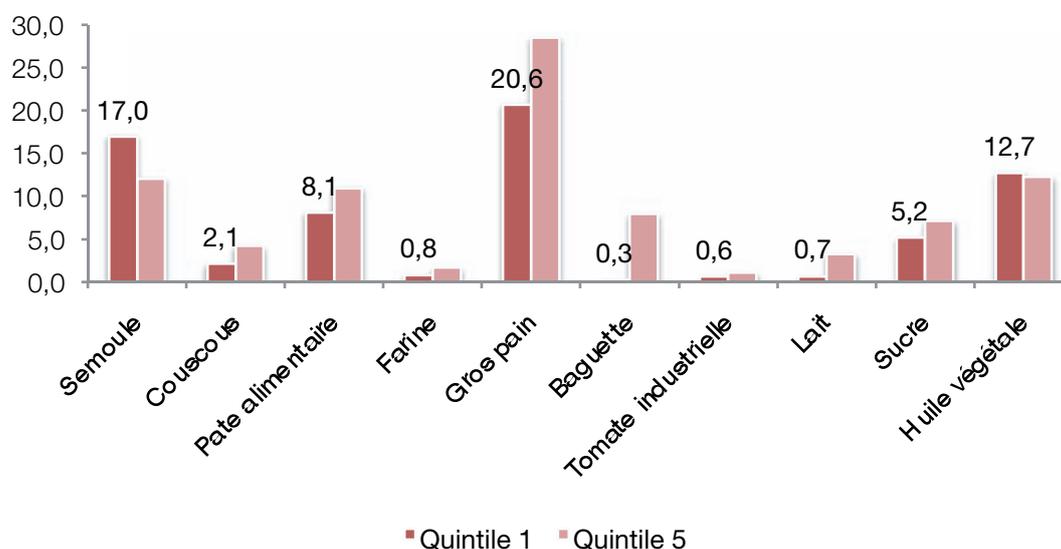
Tableau 2 : Valeurs estimées de la subvention annuelle moyenne par produit et par tête selon la classe de la population (pauvre/non pauvre)

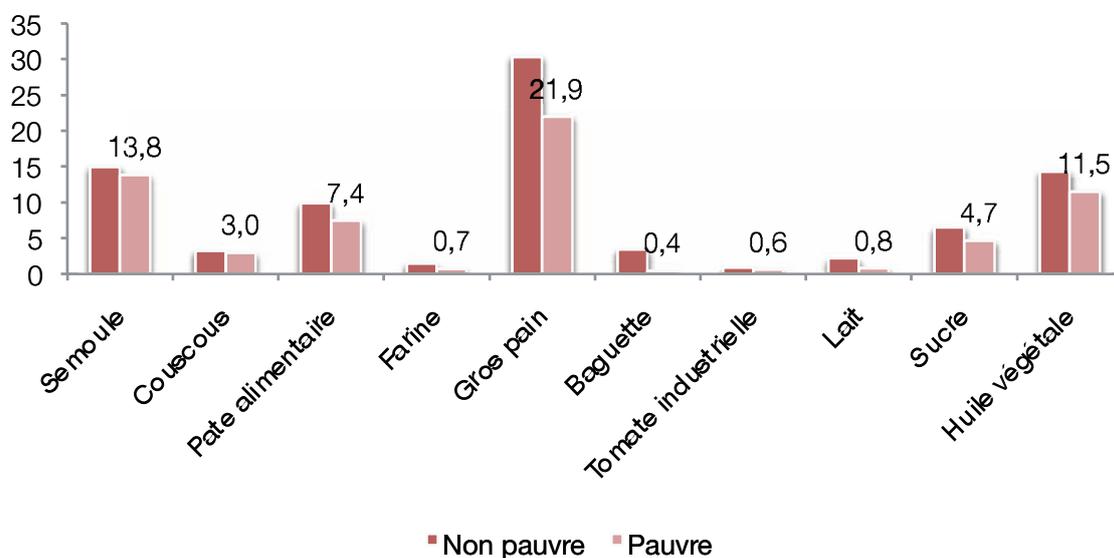
	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Semoule	14,969	13,826	14,792
Couscous	3,262	2,954	3,215
Pâte alimentaire	9,896	7,423	9,513
Farine	1,463	0,697	1,344
Gros pain	30,347	21,942	29,044
Baguette	3,416	0,427	2,953
Tomate industrielle	0,924	0,581	0,870
Lait	2,163	0,758	1,945
Sucre	6,495	4,655	6,210
Huile végétale	14,297	11,514	13,865
Subventions totale par tête/an (1)	78,231	64,777	83,752
Dépense réelle/an (2)	2930,558	802,513	2601
Taux de transferts indirects relatif(1)/(2)	3,0%	8,1%	3,2%
Taux de transferts indirects réel (1)/[(1)+(2)]	2,9%	7,5%	3,1%

B. Analyse par produit

L'inégalité au niveau de la distribution des subventions par tête diffère selon le produit et selon le niveau de revenu. La semoule et l'huile végétale sont les produits les plus consommés par le premier quintile

alors que le reste des produits subventionnés est consommé par le dernier quintile. Des distorsions nettes au niveau des autres produits subventionnés, sont évidentes. Pour les produits tels que le sucre, le lait et les céréales transformées à base de blé tendre (farine, baguette), la distribution des subventions est nettement inéquitable.

Graphique 2 : Comparaison des niveaux de subventions des deux quintiles extrêmes en %

Graphique 3 : Comparaison des niveaux des subventions des pauvres et non-pauvres

En conclusion, les différents graphiques présentés dans cette section ont permis de mettre l'accent sur le mauvais ciblage du programme actuel des subventions qui profitent largement aux groupes de population à revenus élevés (voir graphique 1). Néanmoins, les subventions représentent une part importante dans la dépense totale des ménages les moins nantis. Une élimination des subventions de ces produits pourrait nuire fortement au niveau de vie des pauvres. Ainsi, d'assurer une meilleure justice sociale, tout en réduisant sensiblement les charges de la CGC, nécessiterait la mise en place d'un système de ciblage plus efficace. À ce titre, les résultats d'estimation de la distribution des subventions alimentaires par produit selon les quintiles de dépenses ont permis de dégager, compte tenu

des avantages comparatifs au niveau des subventions que tirent les ménages à travers la consommation de ces produits, la liste des produits dont les pauvres dépendent fortement.

C. Fuites et inégalités de répartition

Seulement 12% des subventions alimentaires bénéficient à la population pauvre. Si l'on regarde cette répartition par produits des inégalités peuvent être observées. Alors que les pauvres bénéficient de plus de 14% des subventions allouées à la semoule et au couscous, ils ne bénéficient que de 2,2% de la subvention totale allouée à la baguette.

Tableau 3 : Distribution d'avantages tirés de la subvention selon la classe de la population (pauvre/non pauvre)

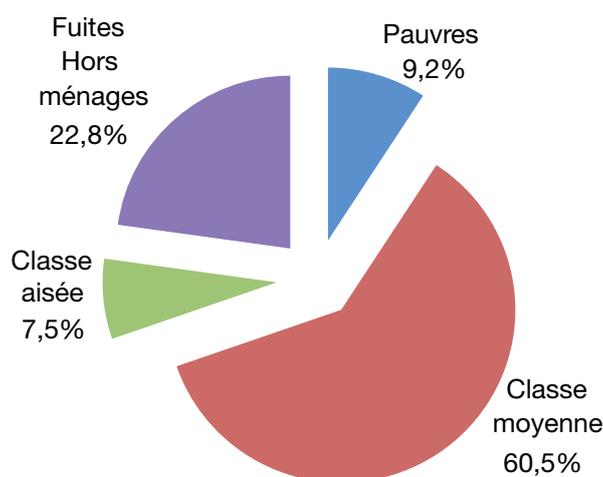
	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Semoule	85,5%	14,5%	100,0%
Couscous	85,8%	14,2%	100,0%
Pâte alimentaire	87,9%	12,1%	100,0%
Farine	92,0%	8,0%	100,0%
Gros pain	88,3%	11,7%	100,0%
Baguette	97,8%	2,2%	100,0%
Tomate industrielle	89,7%	10,3%	100,0%
Lait	94,0%	6,0%	100,0%
Sucre	88,4%	11,6%	100,0%
Huile végétale	87,1%	12,9%	100,0%
Subventions totales reçues par tête par an	88,0%	12,0%	100,0%

Selon les données de l'enquête des ménages, les ménages tunisiens ont reçu près de 888 millions de dinars en subventions alimentaires, alors que le budget de la CGC s'élevait à environ 1150 millions de dinars. Ainsi, près de 262 millions de dinars de subventions alimentaires ont été transférés hors ménages (restaurants,

cafés, hôtels, commerce illégal aux frontières).

En tenant compte de ces fuites, seulement 9,2 %⁷ du budget de la caisse de compensation profite aux ménages les plus démunis, 60,5 % aux ménages de la classe moyenne, 7,5 % à la population aisée et 22,8% sont transférés hors ménages (Graphique 4).

Graphique 4 - Répartition de la masse totale des subventions alimentaires



Ces résultats soulignent les problèmes de ciblage des populations nécessiteuses posé par l'actuel système de compensation. Le caractère universel du système de subventions alimentaires nuit à son efficacité en tant que politique d'aide sociale principalement destinée aux populations pauvres et vulnérables.

D. Générosité de la subvention alimentaire

La générosité de la subvention décrit le poids du montant des subventions reçues par un ménage (ou pour une classe de la population) dans la valeur totale réelle de la consommation (comportant donc les subventions) de ce même ménage (ou

catégorie des ménages). En d'autres termes, la générosité de la subvention permet de mesurer le degré de dépendance des ménages envers les subventions. Dans ce cadre la classe de la population dont la valeur de l'indice de générosité est la plus élevée est la classe plus dépendante des subventions.

Avec 7,7% de la valeur totale réelle de la consommation couvertes par les subventions, la population du premier quintile de dépenses est la plus dépendante des subventions alimentaires (Tableau 4). Pour les ménages du dernier quintile (population aisée) les subventions représentent 1,5% de la valeur totale réelle de leur consommation.

⁷ Nous avons déjà annoncé le chiffre de 12% qui correspond au poids des subventions alimentaires indirectes allouées aux ménages pauvres dans le total des subventions bénéficiant aux ménages, et non pas dans le budget total de la caisse de compensation.

Tableau 4 : Générosité des subventions alimentaires selon les quintiles de revenu

	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Ensemble
Semoule	1,9%	1,1%	0,7%	0,5%	0,2%	0,6%
Couscous	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
Pâte alimentaire	0,9%	0,6%	0,5%	0,3%	0,2%	0,4%
Farine	0,1%	1,344	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
Gros pain	2,3%	0,1%	1,5%	1,1%	0,5%	1,1%
Baguette	0,0%	2,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Tomate industrielle	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Lait	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Sucre	0,6%	0,4%	0,3%	0,2%	0,1%	0,2%
Huile végétale	0,4%	1,0%	0,7%	0,5%	0,2%	0,5%
Subventions totale par tête/an (1)	68,156	84,159	87,458	89,873	89,121	83,752
Dépense réelle / an (2)	815	1422	2008	2871	5890	2601
Taux de transferts indirects réel (1)/[(1)+(2)]	7,7%	5,6%	4,2%	3,0%	1,5%	3,1%

Les pauvres affichent également une plus grande dépendance aux subventions que les non-pauvres, avec des indices de générosité respectifs de 7,5% et 2,9% (Tableau 5).

Tableau 5 : Générosité des subventions alimentaires selon la classe de la population (pauvre/non pauvre)

	Pauvre	Non Pauvre
Gros pain	2,5%	1,0%
Semoule	1,6%	0,5%
Huile végétale	1,3%	0,5%
Pâte alimentaire	0,9%	0,3%
Sucre	0,5%	0,2%
Couscous	0,3%	0,1%
Lait	0,1%	0,1%
Farine	0,1%	0,0%
Tomate industrielle	0,1%	0,0%
Baguette	0,0%	0,1%
Subventions totales par tête/an (1)	46,777	87,231
Dépense réelle/an (2)	802,513	2930,558
Taux de transferts indirects réel (1)/[(1)+(2)]	7,5%	2,9%

Si cette analyse est poursuivie selon le type de produit subventionné, la générosité des subventions reste relativement élevée pour la population défavorisée. Alors qu'elle est nulle pour la baguette de boulanger elle atteint 2,5% pour le grand pain. Ces proportions sont respectivement de 0,1% et 1% pour la familles « non pauvre ».

Ces indices montrent qu'en dépit du fait que seulement 12% du total des subventions reçus par les ménages bénéficient aux pauvres, le poids des avantages tirés par les populations nécessiteuses demeure non moins important et constitue une part notable de leurs dépenses, soit près de 7,7% pour la population défavorisée (1^o quintile) et 7,5% pour la population pauvre. En revanche, ces indices restent moins importants pour la population aisée (5^o quintile) (1,5%) et les non pauvres (2,9%).

E. Impact sur l'équilibre nutritionnel

L'amélioration de l'état nutritionnel des ménages figure parmi les objectifs explicites de la CGC en Tunisie.

Les résultats de l'enquête montrent que la consommation des calories et des protéines en Tunisie augmente avec le revenu. En 2011, la ration calorique moyenne par habitant pour les ménages non pauvres était de 2594 calories par jour contre 1903 pour les ménages pauvres.

Le tableau 6 indique que la contribution des subventions alimentaires à l'apport calorique et protéique a été substantielle en 2011. En effet, pour la population défavorisée, environ 28,6% de l'apport calorique total et 25,4% de l'apport protéique total proviennent de la subvention. En particulier les subventions sur le gros pain, la semoule et l'huile représentent à elles seules à 22,10% de de l'apport calorique total chez les plus démunis.

Tableau 6 : Ration calorique des produits subventionnés en proportion de la ration totale pour la population pauvre

Produit	Apport calorique	Part du produit subventionné dans l'apport calorique total	Part de la subvention dans l'apport calorique total
Gros pain	356	18,7%	8,7%
Semoule	282	14,8%	8,3%
Huile	196	10,3%	5,1%
Pâte alimentaire	115	6,0%	2,6%
Couscous	85	4,5%	2,0%
Sucre	67	3,5%	1,1%
Farine	21	1,1%	0,4%
Baguette	11	0,6%	0,2%
Tomates en conserve	28	1,4%	0,1%
Lait	38	2,0%	0,1%
Produits non subventionnés	705	37,0%	0,0%
Total apport calorique	1903	100%	28,60%

Tableau 7 : Ration protéique des produits subventionnés en proportion de la ration totale pour la population pauvre

Produit	Apport protéique	Part du produit subventionné dans l'apport protéique total	Part de la subvention dans l'apport protéique total
Semoule	11,3	18,6%	10,4%
Gros pain	11,1	18,3%	8,5%
Pâte alimentaire	4,3	7,1%	3,1%
Couscous	3,4	5,5%	2,4%
Lait	1,9	3,2%	0,2%
Tomates en conserve	1,5	2,4%	0,1%
Farine	0,7	1,1%	0,4%
Baguette	0,3	0,6%	0,2%
Produits non subventionnés	26,2	43,1%	0,0%
Total Apport protéique	60,7	100,0%	25,3%

III. Analyse de l'efficacité de répartition des subventions alimentaires – une approche discrète par quintile de revenu

A. Efficacité relative

Afin d'établir l'efficacité relative des subventions, des indices reflétant les caractéristiques redistributives relative pour chaque

bien subventionné $I_{i,q}^r$ et pour l'ensemble des biens subventionnés I_q^r ont été définis comme suit :

$$I_{i,q}^r = \frac{S_{i,q}}{D_q} \text{ et } I_q^r = \frac{S_q}{D_q}$$

Où D_q est la part de la dépense de consommation totale du quintile q telle que décrite par la dernière ligne du tableau 5, S_q est la part de la subvention totale perçue par le quintile q telle que reportée par l'avant dernière ligne du tableau 5, et $S_{i,q}$ est la part de la subvention du bien i perçue par le quintile q .

Tableau 8 : Distribution des avantages tirés de la subvention selon les quintiles

	Produit	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5
Part de la subvention totale pour le produit i perçue par le quintile q ($S_{i,q}$)	Semoule	22,9%	22,3%	19,7%	18,8%	16,3%
	Couscous	13,3%	16,3%	20,1%	20,1%	26,2%
	Pâte alimentaire	17,0%	19,3%	20,7%	20,7%	23,0%
	Farine	12,2%	20,0%	22,2%	22,2%	25,2%
	Gros pain	14,2%	21,3%	22,5%	22,5%	19,6%
	Baguette	1,9%	5,6%	25,5%	22,5%	53,6%
	Tomate industrielle	14,3%	18,3%	22,4%	22,4%	25,6%
	Lait	7,0%	14,0%	25,6%	25,6%	33,8%
	Sucre	16,7%	19,2%	21,6%	21,6%	22,9%
	Huile végétale	18,3%	21,2%	21,4%	21,4%	17,7%
Part de la subvention totale perçue par le quintile q (S_q)		16,3%	20,1%	21,5%	21,5%	21,3%
Part de la dépense totale de la population du quintile q (D_q)		6,2%	10,9%	22,1%	22,1%	45,3%

Cet indice permet de comparer la performance du système de subvention en place par rapport à un système de subvention fondé sur un transfert proportionnel. **Le transfert proportionnel correspond à une subvention théorique à taux unique de l'ensemble des biens de consommation.** Dans un transfert proportionnel le premier quintile représentant 6,2% de la consommation totale devrait recevoir 6,2% des subventions totales.

Plus la valeur de $I_{i,q}^r$ est supérieure à 1 et plus les consommateurs du quintile q tirent davantage de bénéfices de la subvention du bien i que ce permettrait une ventilation du budget alloué à la subvention de ce bien en fonction du poids de ce quintile dans la consommation totale de la population (transfert proportionnel). Si par contre la valeur $I_{i,q}^r$, est inférieure à 1 alors le groupe de consommateur q perçoit pour le bien i un volume de subvention inférieure que ce que permettrait un transfert proportionnel.

A partir de cette interprétation, l'évaluation des caractéristiques redistributives relatives de chaque bien à travers les différents groupes de revenu peut être identifié. Cette indice permet de vérifier si un groupe de population consomme relativement plus d'un certain produit que les autres groupes par rapport à sa consommation

totale et perçoit donc de ce fait plus de subvention qu'une subvention homogène théorique de tous les produits. De ce fait, $I_{i,q}^r$, devient un outil intéressant pour identifier des réformes des subventions à la consommation favorisant les plus pauvres en identifiant les produits proportionnellement plus consommés par les pauvres.

La mise en œuvre d'une réforme permettant de mieux cibler les pauvres tout en maintenant constant le budget de la CGC peut tenir compte du classement ordinal des $I_{i,q}^r$ des différents biens. En effet si $I_{i,q}^r > I_{j,q}^r$, alors le pouvoir d'achat des consommateurs du groupe q augmente en diminuant la subvention du bien j et en augmentant la subvention du bien i – toute chose restant égale par ailleurs. Si de plus si $I_{i,q}^r > I_{j,q}^r$ pour les groupes de revenu les plus pauvres (le premier et deuxième quintile par exemple), réduire la subvention du bien j pour accroître celle du bien i réduit les inégalités et la pauvreté car cette réforme entraîne un transfert de pouvoir d'achat des quintiles les plus aisés aux quintiles les plus défavorisés par rapport à un transfert proportionnel.

Le tableau 9 ci-dessous présente les caractéristiques redistributives relatives de chaque bien subventionné $I_{i,q}^r$ ainsi que pour l'ensemble des biens subventionnés I_q^r .

Tableau 9 : Efficacité relative du ciblage de la subvention des biens

	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5
Semoule	3,4	1,92	1,22	0,83	0,38
Huile végétale	2,72	1,83	1,33	0,95	0,41
Pâte alimentaire	2,53	1,67	1,23	0,91	0,54
Sucre	2,48	1,66	1,21	0,95	0,53
Tomate industrielle	2,12	1,58	1,21	0,99	0,6
Gros pain	2,11	1,84	1,39	0,99	0,46
Couscous	1,98	1,41	1,49	0,89	0,61
Farine	1,81	1,73	1,27	0,98	0,59
Lait	1,04	1,21	1,21	1,13	0,79
Baguette	0,28	0,48	0,83	1,13	1,25
L'ensemble des biens subventionnés	2,42	1,73	1,29	0,95	0,5

Quatre groupes de biens se distinguent clairement à partir de l'analyse des résultats exposés au tableau 9. Le premier inclut la semoule et l'huile végétale. Le second comprend le sucre et la pâte alimentaire. Le troisième comprend les biens restant à l'exception de la baguette. Le quatrième n'inclut que la baguette.

Subventionner les deux biens du premier groupe (semoule et huile végétale) constituent le meilleur moyen pour accroître le pouvoir d'achat des deux premiers quintiles. Ils présentent les caractéristiques redistributives les plus élevées. Pour la partie du budget de la CGC allouée à la semoule par exemple, elle cible des transferts aux consommateurs du premier (deuxième) quintile 3,4 (1,92) mieux que ce que n'aurait permis un système de transfert proportionnel. Chaque dinar de subvention alloué à ces deux biens transfère davantage de bénéfices aux deux premiers quintiles que le même dinar alloué à l'ensemble des biens subventionnés ($I_{i,q}^r > I_q^r$ pour $q = 1, 2$).

Le deuxième groupe inclut aussi des produits (le sucre et les pâtes alimentaires) permettant d'améliorer le pouvoir d'achat du premier quintile ($I_{i,q}^r > I_q^r$ pour $q = 1$ seulement). Pour le deuxième quintile par contre, le gros pain se classe avant le sucre et la pâte alimentaire. L'accroissement de la subvention à ces deux biens exerce donc des effets redistributifs moins importants que l'accroissement de la subvention de la semoule et de l'huile végétale. Il n'en demeure pas moins que subventionner davantage ces deux biens au détriment de certains biens du troisième groupe comme le lait et surtout du bien du quatrième groupe (la baguette) représente aussi une voie de réforme intéressante pour accroître les effets redistributifs de la CGC.

Même s'ils font mieux pour les plus pauvres qu'un système de transfert proportionnel ($I_{i,q}^r > 1$ au moins pour $q = 1$ et 2), les biens du troisième groupe ont des effets redistributifs plus faibles que l'ensemble des biens subventionnés en moyenne ($I_{i,1}^r < I_1^r$ au moins pour $q = 1$). Le bien le plus mal classé dans ce groupe est le lait dont les effets redistributifs ne s'écartent que peu pour le premier quintile de ceux qu'aurait produit un système de transfert direct proportionnel ($I_{i,1}^r = 1,04$).

La baguette pourrait être un bien dont la subvention pourrait être abolie pour accroître la subvention des biens du premier ou deuxième groupe. En effet, le tableau 6 montre qu'il s'agit du seul bien dont l'indice redistributif est inférieur à 1 pour le premier quintile et qui croît à mesure que q augmente pour devenir supérieur à 1 pour le cinquième quintile. La subvention de la baguette contribue donc à augmenter les inégalités du revenu.

La dernière ligne du tableau 9 présente l'efficacité relative du ciblage de l'ensemble des biens subventionnés. Celle-ci montre que les subventions exercent des effets redistributifs certains. En effet, la valeur de I_q^r est supérieure à 1 pour les trois premiers quintiles. Cela signifie que pour environ 60% de la population, les subventions à la consommation leur procure davantage de bénéfices qu'un système de transfert proportionnel utilisant le même budget. Ce système est aussi progressif dans la mesure où les gains des premiers quintiles des pauvres en proportion de leur revenu est plus important que les gains des quintiles les plus riches (I_q^r décroît à mesure que q croît).

Toutefois, cela ne fait pas de ce système toutefois un système optimal. D'une part, le tableau 9 montre que même la semoule, soit le bien dont les caractéristiques redistributives sont les plus importantes pour les quintiles les plus pauvres, a une valeur de $I_{i,q}^r$ égale à 0,38 pour le quintile le plus riche. Cela signifie que même si toute la subvention est redéployée en faveur de ce bien, les 20% les plus riches de la population vont tout de même recevoir 38% des gains qu'ils auraient perçus à travers un système de transfert proportionnel. L'absence d'un ensemble de biens dont la valeur de $I_{i,q}^r$ décroît pour s'annuler à partir d'une certaine valeur de q fait que les subventions à la consommation ne peuvent cibler parfaitement les pauvres et les vulnérables – et ce pour n'importe lequel des produits actuellement subventionnés. En d'autres termes, il n'existe pas de bien exclusivement consommé par les populations les plus vulnérables, les fuites sont donc inévitables mais peuvent être minimisées.

B. Efficacité absolue

L'efficacité absolue mesure si les effets redistributifs qu'exerce le système de subvention seraient plus importants que ceux qu'aurait exercés un système de transfert forfaitaire. Rappelons qu'un système forfaitaire (correspondant à un transfert parfaitement égalitaire) permettrait de transférer à chaque individu 83,8 dinars par an avec un budget de la CGC constant.

Pour établir l'efficacité absolue des avantages ciblés à travers la CGC, des indices reflétant les caractéristiques redistributives pour chaque bien subventionné ($I_{i,q}^a$), et pour l'ensemble des biens subventionnés (I_q^a) ont été définis comme suit :

$$I_{i,q}^a = \frac{S_{i,q}}{0,2} \text{ et } I_q^a = \frac{S_q}{0,2}$$

Où D_q est la part de la dépense de consommation totale du quintile q telle que décrite par la dernière ligne du tableau 5, S_q est la part

de la subvention totale perçue par le quintile q telle que reportée par l'avant dernière ligne du tableau 8, et $S_{i,q}$ est la part de la subvention du bien i perçue par le quintile q .

Une valeur de $I_{i,q}^a$ supérieure à 1 signifie dans ce cas que pour le groupe q , la subvention du bien i leur bénéficie davantage qu'une distribution de façon forfaitaire entre les différents quintiles du budget alloué à ce bien. En d'autres termes, le quintile q reçoit plus que 20% des subventions totales allouées au bien i .

L'efficacité absolue du ciblage est plus exigeante que l'efficacité relative car elle ne requiert pas seulement que le système de transfert exerce des effets redistributifs (en bénéficiant de façon relative plus aux populations vulnérables en ciblant des biens qui sont relativement plus consommés par les pauvres) mais, que ces transferts soient en volume plus important pour ces catégories que pour le reste de la population.

Par ailleurs, et comme dans la section précédente, les indices $I_{i,q}^a$ préservent leur caractère ordinal. Lorsque $I_{i,q}^a > I_{j,q}^a$, le pouvoir d'achat des consommateurs du groupe q augmente en diminuant la subvention du bien j et en augmentant la subvention du bien i de manière à maintenir constant le budget de la CGC. Si de plus $I_{i,q}^a > I_{j,q}^a$ pour les groupes de revenu les plus pauvres (le premier et deuxième quintile par exemple), réduire la subvention du bien j pour accroître celle du bien i réduit les inégalités et la pauvreté dès lors que cette réforme entraîne un transfert de pouvoir d'achat des quintiles les plus aisés aux quintiles les plus défavorisés.

Le tableau 10 ci-dessous présente les caractéristiques redistributives absolues de chaque bien subventionné ($I_{i,q}^a$) ainsi que pour l'ensemble des biens subventionnés (I_q^a).

Tableau 10 : Efficacité absolue du ciblage de la subvention des biens

	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5
Semoule	1,15	1,12	0,99	0,94	0,82
Huile végétale	0,92	1,06	1,07	1,07	0,89
Pâte alimentaire	0,85	0,97	1	1,04	1,15
Sucre	0,84	0,96	0,98	1,08	1,15
Tomate industrielle	0,72	0,92	0,98	1,12	1,28
Gros pain	0,71	1,07	1,12	1,13	0,98
Couscous	0,67	0,82	1,21	1,01	1,31
Farine	0,61	1	1,03	1,11	1,26
Lait	0,35	0,7	0,98	1,28	1,69
Baguette	0,1	0,28	0,67	1,28	2,68
L'ensemble des biens subventionnés	0,82	1,01	1,05	1,08	1,07

Seule la subvention allouée à la semoule procure aux deux premiers quintiles des avantages supérieurs à ceux qu'ils auraient perçus en répartissant ce budget de façon égalitaire (forfaitaire) à travers toute la population. Pour tous les autres biens, $I_{i,q}^a$ est inférieur à 1 pour $q = 1$ et souvent pour $q = 2$ aussi.

La part des subventions transférées au premier quintile est plus faible que ce quintile aurait perçu avec système de transfert forfaitaire. L'indice de ciblage absolu est de 0,82 pour le premier quintile et 1,07 pour le cinquième quintile. Le premier quintile reçoit donc 82% du montant des subventions qu'il aurait perçu dans le

cas d'un système forfaitaire parfaitement égalitaire.

Ces résultats sont cohérents avec ceux du graphique 3 qui montre que le premier quintile perçoit 16,3% du budget global des subventions, soit 82% de ce qu'il aurait perçu sous un régime forfaitaire. Cela confirme que seul le premier quintile profite nettement moins des subventions que d'un système de transfert forfaitaire. Pour les autres quintiles toutefois, les gains perçus grâce aux subventions alimentaires ne s'écartent pas de façon significative des gains qu'ils auraient perçus à partir d'un système de transfert direct forfaitaire.

IV. Approfondissement de l'analyse de l'efficacité de répartition des subventions alimentaires – une approche continue

L'évaluation de l'équité des subventions peut être approfondie en adoptant non pas une approche discrète (par quintile) mais une approche continue.

Cette approche repose de manière fondamentale sur la comparaison de courbes de concentration présentant d'une part la façon dont sont distribuées les subventions et d'autre part la façon dont est distribuée la valeur réelle des dépenses des ménages (donc en l'absence de toute subvention).

Cette analyse passe en revue trois dimensions: (i) la progressivité, (ii) la redistribution, et (iii) l'équité verticale.

A. Progressivité des subventions

Comme indiqué précédemment, un système est dit régressif si la

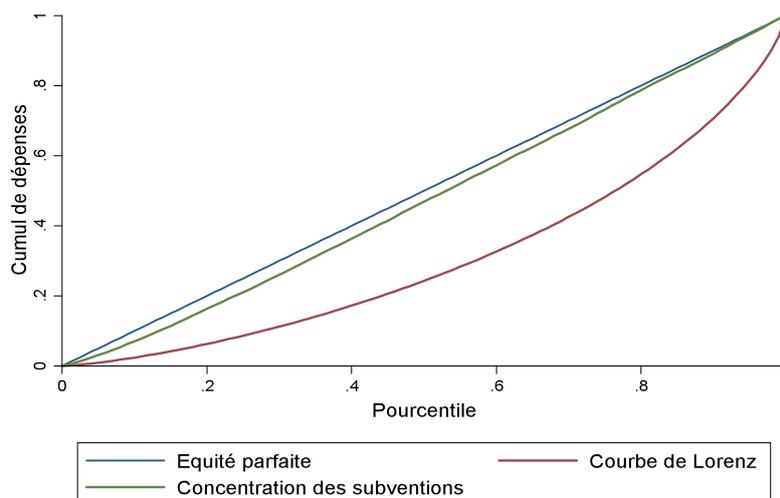
population située au bas de l'échelle de répartition de la consommation (donc la population pauvre et vulnérable) reçoit relativement plus en termes de subvention que son poids dans la dépense totale des ménages.

Dans une approche continue, la subvention est progressive si la courbe de concentration des subventions se situe en tout point au-dessus de la courbe de Lorenz des dépenses totales par tête.

Si l'on considère l'ensemble des produits subventionnés, le graphique 5 confirme que le système de compensation tunisien est progressif, et contribue notablement à réduire les inégalités à l'échelle nationale. En effet, il montre que la part des subventions perçues par la population pauvre (représentant 12% des subventions totales) est supérieure au poids joué par cette population dans la valeur réelle consommée en l'absence de subvention (4,8%).

Cependant, la courbe de concentration des subventions se situe en-dessous de la bissectrice, présentant l'égalité parfaite. Ceci confirme que les effets redistributifs des subventions sont plus faibles que ceux qu'auraient exercés un système de transfert forfaitaire où chaque individu reçoit exactement le même transfert (indépendamment de son niveau de dépense).

Graphique 5 : Les courbes de concentration de la subvention et de Lorenz des dépenses sans subventions en 2011



L'analyse confirme que mis à part la baguette les produits subventionnés contribuent à réduire les inégalités (Tableau 11). La subvention à la semoule demeure l'outil ayant le plus fort effet

redistributif avec un indice de Kakwanide -0,45. L'huile végétale occupe la deuxième place avec un indice de Kakwani de -0,39 points. La baguette est le seul produit alimentaire dont la subvention accroît les

inégalités. Cette subvention est donc régressive. Le caractère régressif de la baguette de boulanger devient plus notable si on met l'emphase sur le bas de l'échelle de répartition⁸ (il passe alors à 0,22). L'ensemble de ces résultats confirment les résultats des sections précédentes.

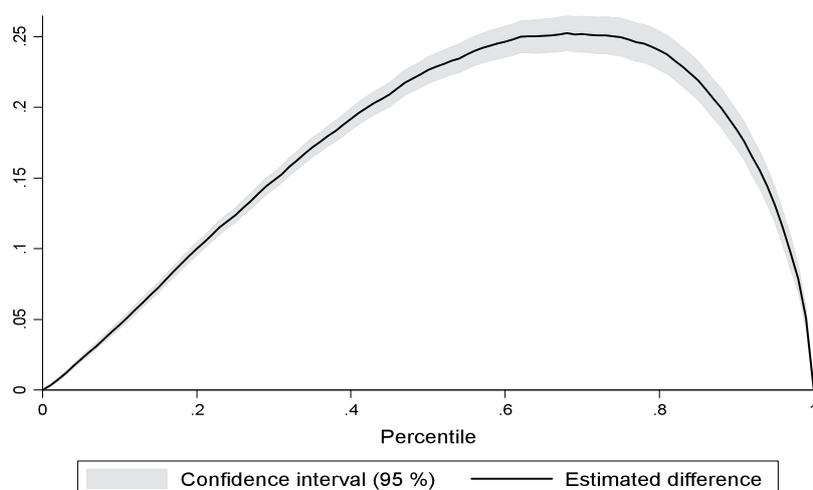
Tableau 11 : Indices de progressivité de Kakwani généralisés

Coefficient d'aversion pour l'inégalité	Accent mis sur les familles aisées			Accent mis sur les familles pauvres		
	1,2	1,5	2 (Gini)	3	4	5
Semoule	-0,1531	-0,3014	-0,4493	-0,599	-0,6738	-0,7177
Huile végétale	-0,1403	-0,2688	-0,3857	-0,4884	-0,532	-0,5542
Gros pain	-0,1301	-0,2422	-0,3334	-0,3951	-0,4079	-0,4057
Pâte alimentaire	-0,1177	-0,2258	-0,3265	-0,4203	-0,4642	-0,4891
Sucre	-0,1185	-0,2247	-0,3211	-0,409	-0,449	-0,4706
Tomate industrielle	-0,1034	-0,1931	-0,2706	-0,336	-0,3632	-0,3769
Farine	-0,1048	-0,1933	-0,2653	-0,3148	-0,3255	-0,3238
Couscous	-0,1017	-0,1889	-0,2619	-0,3168	-0,3333	-0,3382
Lait	-0,0584	-0,096	-0,1117	-0,1018	-0,0852	-0,0704
Baguette	-0,0355	0,0846	0,1394	0,1905	0,2094	0,2159
Total produits subventionnés	-0,1243	-0,2356	-0,3345	-0,4181	-0,4509	-0,4658

La courbe de progressivité (écarts entre les courbes de concentration de la subvention et de Lorenz des dépenses en valeurs réels) des produits subventionnés (graphique 6) est positive quelle que soit la part cumulée de la population. Ce qui est une

condition suffisante pour affirmer leur caractère globalement progressif (en dépit du caractère régressif de la baguette), i.e., la contribution positive de la subvention à réduire les inégalités de la consommation.

Graphique 6 : Écarts entre les courbes de concentration de la subvention et de la courbe de Lorenz des dépenses sans subventions en 2010



⁸ En effet, plus le coefficient d'aversion à l'inégalité augmente, i.e., plus on pondère fortement les ménages à faible revenu, et plus les indices de Kakwani généralisés augmentent.

B. Comparaison de la progressivité des produits subventionnés

La comparaison de la progressivité des produits subventionnés est fondée sur les écarts entre les courbes de concentration de ces produits. Le produit A est jugé plus progressif que le produit B si et seulement si la courbe de concentration de A domine celle de B (c.à.d. que la courbe de A se situe en tout point au-dessus de la

courbe de B sans jamais la couper) quelle que soit la part cumulée de la population.

L'estimation des écarts entre les coefficients de concentration des produits subventionnés se fait deux à deux, par l'analyse des courbes de concentration des produits en question et l'examen de la dominance des différentes courbes. Les résultats de ces estimations sont résumés dans le tableau 12 suivant.

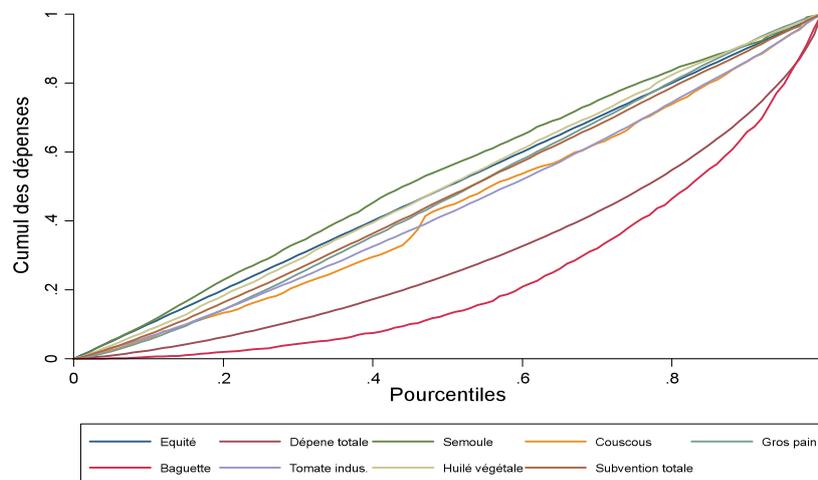
Tableau 12 : Différences entre les coefficients de concentration des produits subventionnés

A \ B	Semoule	Couscous	Farine	Baguette	Huile végétale
Semoule					
Couscous	-0,187				
Farine	-0,184	-0,003			
Baguette	-0,589	--0,401	-0,405		
Huile végétale	-0,064	-0,124	-0,120	0,525	

De ces indices, il ressort que les effets re-distributifs des subventions allouées à la semoule sont plus importants que ceux de la subvention des autres produits céréaliers. D'autre part, la subvention de la baguette de boulanger s'avère être la moins progressive. La subvention allouée à

la farine a un pouvoir re-distributif plus important que le couscous. En conclusion, il serait plus efficace de redéployer les subventions allouées à la baguette de boulanger et au couscous industriel vers les produits les plus progressifs tels que la semoule et l'huile végétale.

Graphique 7 : Courbes de concentration/ Courbe de Lorenz des dépenses



C. Équité verticale de la compensation

L'équité verticale a pour objectif de redistribuer les ressources des ménages les mieux nantis vers les plus pauvres. Ceci implique systématiquement une baisse des inégalités en faveur des ménages les plus défavorisés.

Dans cette section, l'évaluation de l'incidence redistributive de l'équité verticale, sous l'hypothèse d'absence de reclassement des ménages est effectuée pour ainsi permettre de mieux analyser l'impact de la subvention sur l'inégalité de la distribution des dépenses totales.

Tableau 13 : Incidence redistributive de la CGC

Coefficient d'aversion pour l'inégalité	Indice de GINI hors Subventions	Indice de GINI avec subventions	Incidence redistributive
Semoule	0,385	0,382	-0,003
Couscous	0,385	0,385	0,000
Pâte alimentaire	0,385	0,384	--0,001
Farine	0,385	0,385	0,000
Gros pain	0,385	0,381	-0,004
Baguette	0,385	0,385	0,000
Tomate industrielle	0,385	0,385	0,000
Lait	0,385	0,385	0,000
Sucre	0,385	0,384	-0,001
Huile végétale	0,385	0,385	0,002
Total produits subventionnés	0,385	0,374	-0,011

L'indice de Gini standard, s'élève à 37,4% en 2011 mais il aurait de près de 38,5% en l'absence des subventions alimentaires (Tableau 13). L'effet redistributif des produits comme la semoule, le gros pain et l'huile végétale demeure le plus important en matière de réduction des inégalités. Les subventions contribuent à abaisser le coefficient de Gini de 0,004 points dans le cas du gros pain ; 0,003 points dans le cas de la semoule et 0,002 points dans le cas de l'huile végétale.

Si ces variations de l'inégalité témoignent de l'effet redistributif de la subvention, ils soulignent également le caractère progressif de la subvention dont la part dans la dépense totale est plus importante pour les pauvres que pour celle de la population la plus nantie.

V. Conclusion

En dépit du fait que seulement 12% du total des subventions bénéficient aux pauvres reçus par les ménages, le poids des avantages tirés par les populations nécessiteuses demeure non moins important et constitue une part notable de leurs dépenses, soit près de 7,7% pour la population défavorisée (1^o quintile) et 7,5% pour la population pauvre. En revanche, ces indices restent moins importants pour la

population aisée (5^o quintile) (1,5%) et les non pauvres (2,9%). Ainsi, ces résultats montrent qu'en termes relatifs, les effets redistributifs qu'exerce le système de subventions actuel sont plus importants que ceux exercés par un système de subvention proportionnel. Dans un transfert proportionnel, le premier quintile représentant 6,2% de la consommation totale, devrait recevoir 6,2% des subventions totales alors qu'il en perçoit actuellement près de 7,7%.

L'état nutritionnel des ménages tunisiens semble considérablement dépendre des subventions alimentaires. Pour la population défavorisée, environ 28,6% de l'apport calorique total et 25,4% de l'apport protéique total proviennent de la subvention.

Ces subventions ont aussi permis de réduire les inégalités en Tunisie. Les analyses ont également révélé que l'inégalité, mesurée par l'indice de Gini, s'élève à 37,4% en 2010 mais qu'elle aurait été de près de 38,5% en l'absence des subventions alimentaires.

Toutefois, ces observations et résultats ne font pas de ce système un système optimal. En termes absolus, les gains perçus par les subventions ne s'écartent pas d'un système de distribution forfaitaire.

En effet, le premier quintile de la population perçoit environ 82% du montant des subventions qu'il aurait perçu dans le cas d'un système forfaire parfaitement égalitaire.

L'analyse de la progressivité par produit a également montré que

certaines biens subventionnés comme la baguette et le couscous industriel augmenteraient l'inégalité sociale. Ainsi, il serait plus efficace de redéployer les subventions allouées à ces produits vers les produits les plus progressifs tels que la semoule et l'huile végétale.

I. Introduction

Les analyses effectuées dans les chapitres précédents ont montré que la subvention des produits alimentaires de base bénéficie aux ménages pauvres et vulnérables même si une partie de ces avantages sont capturés par une partie de la population qui ne nécessite pas d'aide de l'État.

Afin d'affiner l'analyse de l'efficacité de la subvention des produits alimentaires, ce chapitre cherche à identifier l'efficacité de l'impact de ces transferts sur le niveau de pauvreté.

Cette analyse est réalisée au travers de deux simulations évaluant le niveau de pauvreté en l'absence de tout transfert, et lors de la mise en place d'un système de distribution forfaitaire direct. Ces deux simulations permettent de mettre en perspective la performance du système actuel comme outil de réduction de la pauvreté.

II. Analyse de l'impact des subventions alimentaires sur la population pauvre au travers de la simulation de l'abolition de la CGC

A. Introduction

L'analyse de l'impact des subventions sur le niveau de pauvreté revient dans un premier temps à analyser quel serait le niveau de pauvreté en Tunisie en l'absence de tout transfert.

Une éventuelle suppression de cette subvention engendrerait deux types d'effets sur le bien-être des consommateurs : (1) un effet à court terme, où dans l'incapacité d'augmenter leurs dépenses dans l'immédiat, les ménages verront leur consommation baisser, et (2) un effet à long terme qui se manifeste par le changement progressif des habitudes alimentaires de la population en réaction à la hausse des prix des produits subventionnés. L'évaluation de tels effets requiert une bonne compréhension du comportement des ménages en termes d'ajustement de leur consommation en fonction des variations des prix des produits alimentaires et de leurs revenus.

B. Impact à court terme de l'abolition de la CGC sur la population pauvre et vulnérable

A court terme, une éventuelle hausse des prix des produits alimentaires n'aurait que peu d'impact sur la composition du panier de consommation des différents ménages et plus particulièrement les ménages les moins nantis. Toutefois, il est important de souligner qu'à revenu constant, les ménages seraient dans l'obligation de revoir à la baisse leurs quantités consommées pour pallier cette hausse des prix.

La baisse des quantités consommées engendrerait une baisse de l'apport nutritionnel plus particulièrement chez les ménages pauvres et ceux autour du seuil de pauvreté. Ainsi, dans l'incapacité de déboursier davantage pour garantir leur minimum nutritionnel, les ménages situés légèrement au-dessus du seuil de pauvreté, basculeraient alors en-dessous du seuil de pauvreté.

L'impact à court terme est mesuré au travers de la consommation des ménages en produits subventionnés. L'évaluation de l'effet de l'élimination des subventions sur l'agrégat de consommation est calculée en multipliant le poids du produit subventionné par le pourcentage d'augmentation du prix de vente de ce produit, et ce sous l'hypothèse que sa consommation reste inchangée. Une telle approche surestime cependant l'impact qu'aurait une hausse des prix sur le pouvoir d'achat, car souvent les ménages ont recours à des biens de substitution.

Dans ce paragraphe, le revenu nominal est supposé fixe pour tous les ménages. Ainsi, lorsque le prix du bien i augmente de dp_i , le ménage h est confronté à une contrainte budgétaire et doit donc réduire la quantité consommée. Dans ce cas, le changement de quantité du bien i est :

$$\Delta q_{i,h} = \frac{\Delta q_{i,h}}{\Delta q_{i,h}} dp_i \text{ Sachant que } \Delta p_i < 0 \text{ d'après la loi de la demande}$$

Le niveau de dépense du ménage h subira une variation :

$$\Delta Dh = \sum_{i=1}^N \Delta q_{i,h} * p_i$$

- Impact sur l'incidence de la pauvreté**

L'analyse de l'effet à court terme d'une éventuelle suppression de la compensation sur le niveau de vie des ménages montre que les subventions contribuent considérablement à la réduction de la pauvreté. Une abolition des subventions sur les produits de base engendrerait un accroissement immédiat du taux de pauvreté de 3,6 points de pourcentage, lequel passerait à court terme de 15,5% à 19,1% (Tableau 1).

Cette augmentation serait maximale en milieu rural où le taux de pauvreté s'élèverait à 27,6% soit une aggravation immédiate de 5 points de pourcentage contre 2,4 points dans la strate des grandes villes.

Quant à la population en situation d'extrême pauvreté, la suppression des subventions des produits alimentaires de base engendrerait une hausse de la pauvreté extrême de près de 1,7 points de pourcentage. Cette hausse est plus marquée en milieu rural où elle s'élèverait à 3 points de pourcentage contre 0,5 points en grandes villes.

Tableau 1 : Impact de l'élimination des subventions sur l'incidence de la pauvreté

	Pauvreté			Pauvreté extrême		
	Taux de pauvreté simulé	Taux de pauvreté actuel	Différence	Taux de pauvreté simulé	Taux de pauvreté actuel	Différence
Grandes villes	11,5% (0,011)	-9,0% (0,010)	-2,4% (0,004)	1,8% (0,004)	1,3% (0,003)	-0,5% (0,002)
Moyennes communes	17,4% (0,010)	14,0% (0,009)	4,2% (0,005)	4,2% (0,005)	2,9% (0,004)	-1,3% (0,002)
Milieu rural	-27,6% (0,014)	22,6% (0,013)	12,3% (0,009)	12,3% (0,009)	9,2% (0,008)	-3,1% (0,003)
Ensemble du pays	-19,1% (0,007)	15,5% (0,006)	6,3% (0,004)	6,3% (0,004)	4,6% (0,003)	-1,7% (0,001)

Le tableau 2 illustre l'impact, à court terme et par produit, qu'aurait une éventuelle abolition des subventions sur le niveau de pauvreté. Il montre que le retrait de la subvention sur la semoule, le gros pain et l'huile végétale aboutirait à l'augmentation la plus forte du taux de

pauvreté. Ces produits sont les plus consommés par les pauvres et ainsi classés comme des produits à « haut risque ». Une éventuelle augmentation des prix de ces produits aurait un impact négatif sur le bien être des plus démunis et sur la classe moyenne inférieure.

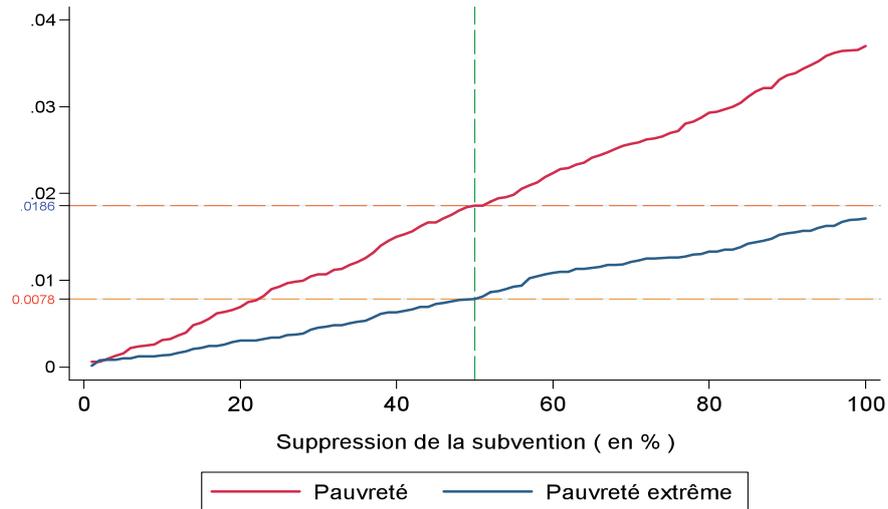
Tableau 2 : Incidence redistributive de la compensation

Produit	Impact sur la pauvreté
Gros pain	1,20%
Semoule	0,70%
Huile végétale	0,60%
Pâtes alimentaires	0,30%
Sucre	0,30%
Couscous	0,10%
Baguette de boulanger	0,00%
Farine	0,00%
Lait demi-écrémé	0,00%
Tomate industrielle	0,00%

Le graphique 1 illustre l'évolution de l'incidence de la pauvreté et la pauvreté extrême en fonction de la hausse des prix des produits subventionnés. Une abolition totale de la subvention (correspondant à 100% sur l'axe des abscisses) engendrerait une hausse de 3,6 points de pourcentage du taux de la pauvreté et 1,7 points pour la pauvreté

extrême. Le graphique montre également qu'une réduction de 50% du montant des subventions s'accompagnerait d'une augmentation de 1,86 points de pourcentage du taux de pauvreté (soit 200 000 individus) et de 0,78 points de pourcentage du taux de pauvreté extrême. Celui-ci passerait de 4,6 % à 5,4%.

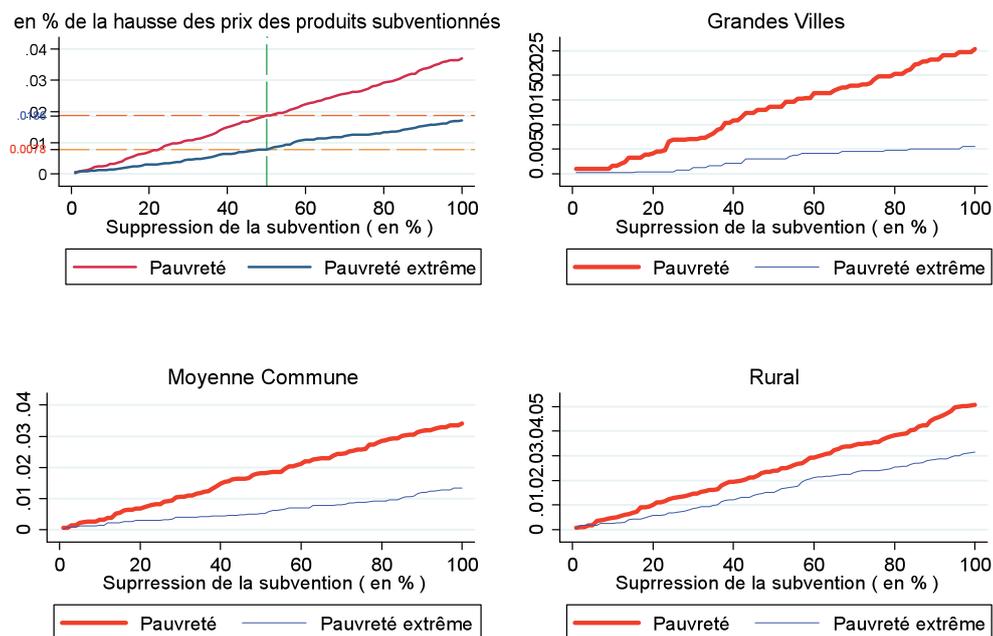
Graphique 1 : Évolution de la pauvreté en % de la hausse des prix des produits subventionnés



Le graphique 2 décrit la détérioration du niveau de bien être des ménages selon le niveau de suppression de la subvention des produits alimentaires de base. Le graphique montre que le milieu rural serait le plus touché par une éventuelle hausse des prix. À

l'élimination de 50% de la compensation, la pauvreté passerait à 24,5% en milieu rural. Ceci est dû à la dépendance de la population du milieu rural aux produits céréaliers qui constituent la base de la consommation alimentaire de ces ménages.

Graphique 2 : Impact de la suppression des subventions sur l'incidence de la pauvreté selon le milieu géographique



- **Impact sur le déficit de pauvreté**

L'évaluation de l'impact des subventions des produits alimentaires de base sur l'incidence de la pauvreté permet de fournir une esquisse sur leur effet sur la population située autour du seuil de pauvreté. Cette mesure ne permet cependant pas de décrire l'impact sur la population située en dessous du seuil et pour laquelle les subventions perçues ne lui a permis de passer au-dessus de ce seuil. Il est donc important d'évaluer le déficit de pauvreté pour ainsi analyser l'impact des subventions alimentaires sur les plus pauvres parmi les pauvres.

Le déficit de pauvreté est défini comme étant le niveau de ressources par habitant nécessaire pour sortir tous les habitants de la pauvreté

avec un ciblage parfait. Ce déficit peut être traduit en un « écart de pauvreté » qui traduit ce niveau de ressource nécessaire en pourcentage de la consommation minimum définissant le seuil de pauvreté. Un écart de 5% signifie que le transfert de liquidités requis pour soustraire un individu de la pauvreté représente en moyenne 5% de la consommation minimum définissant le seuil de pauvreté.

Le tableau 3 ci-dessous montre que l'écart de pauvreté normalisée passerait de 3,8% à 5,0% lors d'une éventuelle suppression des subventions soit une hausse de 1,2%. Si le seuil de référence est défini comme le seuil de pauvreté extrême, alors l'écart de pauvreté extrême, passerait de 1% à 1,5% enregistrant ainsi une hausse de 0,5 %.

Tableau 3 : Impact de l'élimination des subventions sur le déficit de la pauvreté

	Pauvreté			Pauvreté extrême		
	Écart de pauvreté simulée	Écart de pauvreté actuelle	Différence	Écart de pauvreté simulée	Écart de pauvreté actuelle	Différence
Grandes villes	2,5% (0,003)	1,9% (0,003)	-0,6% (0,001)	0,3% (0,001)	0,2% (0,001)	-0,2% (0,000)
Moyennes communes	4,2% (0,003)	3,2% (0,003)	-1,0% (0,001)	0,9% (0,001)	0,6% (0,001)	-0,3% (0,000)
Milieu rural	8,0% (0,005)	6,1% (0,003)	-1,9% (0,001)	3,1% (0,003)	2,1% (0,002)	-1,0% (0,001)
Ensemble du pays	5,0% (0,002)	3,8% (0,002)	-1,2% (0,000)	1,5% (0,001)	1,0% (0,001)	-0,5% (0,000)

C. Impact à long terme de l'abolition de la CGC sur la population pauvre et vulnérable

Les ménages ne peuvent pas ajuster instantanément leurs consommations au gré des évolutions des prix à court terme. En revanche, à long terme, les capacités peuvent être significatives et différentes entre les sous-populations considérées.

A long terme, les ménages chercheront à atténuer l'impact d'une hausse des prix sur leur revenu. Pour s'adapter aux nouveaux prix, les consommateurs, essentiellement les moins nantis, chercheront à substituer certains produits et à réduire la quantité

consommée de ceux qui ne sont pas substituables. La spécification et l'estimation d'un système de demande en harmonie avec la théorie du consommateur constituent une étape essentielle à notre démarche. (Voir Annexe 2)

- **Impact à long terme sur l'incidence de la pauvreté et le déficit de pauvreté**

L'élimination des subventions des produits alimentaires de base engendrerait un accroissement à long terme du taux de pauvreté de 1,3 points de pourcentage. Le taux de pauvreté passerait après ajustement du comportement du consommateur de 19,1% à 16,8% (Tableau 4).

Tableau 4 : Impact à long terme de l'élimination des subventions sur l'incidence de la pauvreté

	Taux de pauvreté simulé à CT	Taux de pauvreté simulé à LT	Taux de pauvreté actuel	Nouvelle Différence
Grandes villes	11,5% (0,011)	9,9% (0,010)	9,0% (0,010)	-0,9% (0,002)
Moyennes communes	17,4% (0,010)	15,3% (0,009)	14,0% (0,009)	-1,2% (0,002)
Milieu rural	27,6% (0,014)	24,5% (0,014)	22,6% (0,013)	-1,8% (0,002)
Ensemble du pays	19,1% (0,007)	16,8% (0,006)	15,5% (0,006)	-1,3% (0,002)

Quant à la population la plus vulnérable, la suppression des subventions des produits alimentaires de base engendrerait une hausse de la pauvreté extrême de près de 0,6 points de pourcentage

à long terme. Cette hausse serait plus marquée en milieu rural où elle s'élèverait à 1,1 points de pourcentage contre seulement 0,2 points en grandes villes.

Tableau 5 : Impact à long terme de l'élimination des subventions sur l'incidence de la pauvreté extrême

	Taux de pauvreté simulé à CT	Taux de pauvreté simulé à LT	Taux de pauvreté actuel	Nouvelle Différence
Grandes villes	1,8% (0,004)	15% (0,003)	1,3% (0,003)	-0,2% (0,001)
Moyennes communes	4,2% (0,005)	3,3% (0,005)	2,9% (0,004)	-0,4% (0,001)
Milieu rural	12,3% (0,009)	10,3% (0,008)	9,2% (0,008)	-1,1% (0,002)
Ensemble du pays	6,3% (0,004)	5,2% (0,003)	4,6% (0,003)	-0,6% (0,001)

Le tableau 6 illustre l'impact, à long terme et par produit, qu'aurait une éventuelle abolition des subventions sur le niveau de pauvreté. Comme pour l'impact à court terme, il montre que le retrait de la subvention sur la semoule, le gros pain, la pâte alimentaire et l'huile

végétale entrainerait la plus importante augmentation de la pauvreté, alors que le retrait des subventions sur la farine, la baguette de boulanger, la tomate industrielle et le lait n'aurait que peu d'impact sur le niveau de pauvreté à long terme.

Tableau 6 : Incidence redistributive de la compensation

Produit	Impact sur la pauvreté à CT	Impact sur la pauvreté à LT
Gros pain	1,20%	0,40%
Semoule	0,70%	0,20%
Pâtes alimentaires	0,30%	0,20%
Huile végétale	0,60%	0,20%
Couscous	0,10%	0,10%
Sucre	0,30%	0,10%
Farine	0,00%	0,00%
Baguette de boulanger	0,00%	0,00%
Tomate industrielle	0,00%	0,00%
Lait demi-écrémé	0,00%	0,00%

À long terme l'écart de pauvreté s'élèverait à 4,3% sans les subventions. Comme à court terme, l'accroissement de l'écart de pauvreté est plus marqué dans le milieu rural avec une hausse de 0,7 points de pourcentage. Cet accroissement est de 0,3 points de pourcentage si le seuil considéré est le seuil de pauvreté extrême (Tableau 7).

Tableau 7 : Impact de l'élimination des subventions sur l'écart de pauvreté

	Pauvreté			Pauvreté extrême		
	Écart de pauvreté simulée	Écart de pauvreté actuelle	Différence	Écart de pauvreté simulée	Écart de pauvreté actuelle	Différence
Grandes villes	2,2% (0,003)	1,9% (0,003)	-0,2% (0,000)	0,2% (0,001)	0,2% (0,001)	-0,1% (0,000)
Moyennes communes	3,6% (0,003)	3,2% (0,003)	-0,3% (0,000)	0,7% (0,001)	0,6% (0,001)	-0,1% (0,000)
Milieu rural	6,8% (0,005)	6,1% (0,003)	-0,7% (0,000)	2,5% (0,003)	2,1% (0,002)	-0,3% (0,001)
Ensemble du pays	4,3% (0,002)	3,8% (0,002)	-0,4% (0,000)	1,2% (0,001)	1,0% (0,001)	-0,2% (0,000)

III. Comparaison de la performance d'un système de subvention universel et d'un système de distribution sur les taux de pauvreté

Les résultats de la simulation d'une répartition forfaitaire de la subvention alimentaire sur l'ensemble des citoyens sont résumés dans le tableau 8. Il en ressort que le système de subvention en place est théoriquement moins performant sur le niveau de pauvreté

qu'une redistribution uniforme des montants alloués au ciblage universel via la Caisse Générale de Compensation. Un transfert direct aboutirait à un taux de pauvreté inférieur de 0,3 points de pourcentage, alors que la pauvreté extrême serait inférieure de 0,5 points de pourcentage. On peut noter que dans le milieu rural le système de subvention en place est nettement moins performant sur l'abaissement du taux de pauvreté qu'un système de transfert direct.

En termes d'inégalités sociales, le système en place est légèrement moins performant qu'un système basé sur un transfert direct avec un indice de Gini respectivement de 0,374 et 0,372 (Tableau 9).

Tableau 8 : Comparaison de la performance d'un transfert direct théorique et du système de subvention en place sur l'incidence de la pauvreté

	Pauvreté			Pauvreté extrême		
	Transfert direct monétaire	Système des subventions alimentaires	Différence	Transfert direct monétaire	Système des subventions alimentaires	Différence
Grandes villes	9,0%	9,0%	0,0%	1,2%	1,3%	-0,1%
Moyennes communes	14,1%	14,0%	+0,1%	2,6%	2,9%	-0,3%
Milieu rural	21,7%	22,6%	-0,9%	8,3%	9,2%	-1,0%
Ensemble du pays	15,2%	15,5%	-0,3%	4,1%	4,6%	-0,5%

Tableau 9 : Comparaison de la performance d'un transfert direct théorique et du système de subvention en place sur les inégalités

	Indice de GINI
Absence des subventions	0,385
Subventions universelles	0,374
Transfert égalitaire directe	0,372

IV. Conclusion

Les résultats de la simulation du niveau de pauvreté en l'absence de subventions alimentaires ont montré que ces transferts sociaux contribuaient considérablement à la réduction de la pauvreté et de la pauvreté extrême.

Ainsi, une éventuelle suppression des subventions aux produits alimentaires de base augmenterait à court terme le taux de pauvreté de 3,6 points de pourcentage, qui s'élèverait à 19,1%. Quant à la population en situation d'extrême pauvreté, cette suppression engendrerait une hausse du taux de pauvreté extrême de près de 1,7 points de pourcentage.

À long terme, les capacités d'adaptation sont plus fortes et ce pour toutes les sous-populations considérées. Ainsi, le taux de pauvreté suite à une éventuelle suppression des subventions passerait après ajustement du comportement du consommateur de 19,1% à 16,8%,

et le taux de pauvreté extrême enregistrerait une hausse de 0,6 point de pourcentage et s'élèverait à 5,2%.

Les analyses ont également montré que l'écart de pauvreté n'est pas le même avec ou en l'absence de subventions. À court terme, l'écart s'élèverait à 5% au lieu de 3,8% lors d'une suppression des subventions, pour s'établir à 4,3% à long terme.

Une comparaison de la performance du système de subvention actuel et d'un système de subvention forfaitaire en termes de réduction de la pauvreté a montré qu'un transfert direct d'un montant forfaitaire aboutirait à un taux de pauvreté inférieur de 0,3 points de pourcentage par rapport au taux actuellement enregistré, alors que la pauvreté extrême serait inférieure de 0,5 points de pourcentage.

Aussi, le système actuel s'avère légèrement moins performant en termes d'inégalité sociale qu'un système de transfert direct forfaitaire avec des indices de Gini respectivement de 0,374 et 0,372.

I. Introduction

La réussite d'un programme de ciblage direct repose sur une gestion efficace et une évaluation permanente. L'amélioration de l'efficacité du ciblage devrait donc être une préoccupation constante des planificateurs publics. Elle a une influence directe sur les résultats et l'impact du programme, sa pérennité, ainsi que sur la réalisation des objectifs planifiés.

En premier lieu, il est important de définir ce que l'on entend par efficacité du ciblage. L'efficacité d'un plan de ciblage particulier sera mesurée par sa capacité à inclure le plus grand nombre possible de membres d'un groupe cible spécifié et à exclure de la participation les membres du groupe non ciblé.

L'évaluation de l'efficacité d'un programme social requiert deux types d'informations. Ces informations définissent elles-mêmes deux types d'erreurs. Les erreurs de type I proviennent des erreurs d'exclusion lorsque certains ménages pauvres ou « éligibles » ne sont pas couverts par le programme de ciblage. Les erreurs de type II proviennent des erreurs d'inclusion lorsque des ménages non « éligibles » ou non pauvres bénéficient du ciblage.

Généralement les erreurs d'inclusion affectent l'efficacité verticale du programme à défaut de faire la distinction appropriée entre les pauvres et les non pauvres. Des erreurs d'exclusion ressort une inefficacité horizontale du moment où ces erreurs discriminent les pauvres.

Afin de décrire l'importance de ces deux types d'erreurs, les taux de « sous-couverture » et de « fuites » sont souvent estimés. Le taux de « fuites » désigne la part des transferts sociaux perçue par les non pauvres. Le taux de sous-couverture représente généralement la proportion des non-bénéficiaires d'un groupe ciblé (exemple : les pauvres) par rapport à la population totale de ce groupe.

En dépit de leur pertinence, les taux de « sous-couverture » et de « fuites » ne permettent pas toutefois de déterminer l'impact d'un programme social instauré sur la pauvreté. En effet, « bien qu'il ne soit pas satisfaisant de ne pas couvrir ceux vivant en dessous du seuil de la pauvreté, l'erreur d'exclusion est moins grave si les personnes qui sont exclues se trouvent juste en dessous du seuil de pauvreté plutôt que tout en bas de l'échelle de distribution du bien-être.⁹»

Ce chapitre adopte une approche analytique qui s'articulera sur trois axes principaux. Dans un premier temps, on se penchera sur l'évaluation des erreurs d'inclusion ou taux de fuites du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN), pour ainsi estimer l'ampleur des pertes en termes de ressources allouées. Ensuite, on procède à mesurer l'équité verticale du programme, ce qui requiert une évaluation de l'impact des subventions sur l'incidence et l'écart de la pauvreté. Enfin, on définira l'égalité horizontale en soutenant la question du « traitement égal des individus égaux ».

II. Données de l'enquête

Les enquêtes sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages permet de fournir des informations sur le niveau de bien-être des ménages mesuré par la dépense totale à travers le volet budgétaire. Le volet « accès aux services » offre une variété d'informations complémentaires décrivant l'accessibilité des ménages aux différents services publics et programmes sociaux.

Le volet « accès aux services » couvre un échantillon total de 5690 ménages soit la moitié de l'échantillon couvert par le volet budgétaire (11281 ménages). L'échantillon est réparti selon les différentes régions de la Tunisie. L'échantillon couvre également les différentes strates définies lors de l'élaboration du plan de sondage de l'enquête¹⁰. Le tableau 1 illustre la répartition de l'échantillon selon les régions géographiques.

⁹ Sami Bibi - Jean Yves Duclos (2007) / « Equity and Policy effectiveness with imperfect targeting ».

¹⁰ INS-BAD-BM 2012, «Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie 2000-2010».

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon de l'enquête selon les régions

Régions	Nombre de districts échantillon	Nombre des ménages échantillon	Proportion
Grand Tunis	216	1012	17,8%
Nord Est	140	760	13,4%
Nord Ouest	143	823	14,5%
Centre Est	211	1086	19,1%
Centre Ouest	144	855	15,0%
Sud Est	107	610	10,7%
Sud Ouest	100	544	9,6%
Total	1061	5690	100,0%

Dans cette analyse, les ménages qui disposent d'une « carte de soins gratuite » sont considérés comme bénéficiaires du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses. Ce volet du programme est connu sans le nom d'AMG1. D'autres ménages ne bénéficient pas d'une aide directe, par contre ils disposent d'une carte de soin à tarif

réduit (AMG2). Le tableau 2 illustre le nombre des bénéficiaires du programme issu des données de l'enquête qui s'élève à 183 milles ménages soit 7,2% de la population totale. Les résultats de l'enquête montrent également que 19,8% des ménages tunisiens disposent d'une carte de soins à tarif réduit¹¹.

Tableau 2 : Répartition des bénéficiaires selon les programmes sociaux

Programmes sociaux	Ménages		Population extrême	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Bénéficiaire de transferts Directs (AMG1)	183012	7,2%	728285	6,6%
AMG2	505440	19,8%)	2389826	21,8%
Non bénéficiaires	1859713	73,0%	7867432	71,6%
Total	2548165	100,0%	10985582	100,0%

¹¹ Il s'agit des résultats issus d'une enquête par sondage, ces données présentent une légère différences avec les fichiers administratifs du Ministère de affaires sociales.

III. Évaluation des erreurs d'inclusion et d'exclusion du programme PNAFN

Un programme social particulier cherche souvent à atteindre plusieurs

objectifs à la fois, notamment la réduction de la pauvreté d'une population donnée. Il cible les ménages présentant une vulnérabilité économique. Ainsi, un tableau simple est dressé dans lequel la population est divisée en ménages pauvres/non pauvres et bénéficiaires du programme / non bénéficiaires.

Tableau 3 : Répartition des transferts sociaux directs selon la population pauvre et non pauvre

	Pauvres	Non Pauvres	Total
Bénéficiaire	A	C	A+C
Non bénéficiaire	B	D	B+D
Total	A+B	C+D	A+B+C+D

La population totale est représentée par la somme A+B+C+D. A+B représente la population pauvre tandis que C+D représente la population non-pauvre. La population qui bénéficie du programme ciblé est représentée par la somme A+C alors que les non-bénéficiaires de ce programme sont représentés par la somme B+D.

Les ménages pauvres ne participant pas au programme sont classés comme erreurs d'exclusion (B). Les raisons de cette exclusion peuvent être multiples, mais les deux raisons les plus courantes sont soit l'insuffisance du budget soit, le plus souvent, l'incapacité des gestionnaires du programme à identifier tous les pauvres. Les ménages non pauvres et qui bénéficient du programme sont classés comme erreurs d'inclusion (C). Les raisons de ces erreurs d'inclusion sont également multiples mais la plus importante reste toujours l'incapacité des gestionnaires du programme à distinguer les pauvres des non-pauvres.

Dans un environnement idéal caractérisé par la disponibilité d'une information parfaite et sans coût sur le niveau de vie de chaque ménage (et même sur sa capacité incapacité de générer des revenus), les erreurs d'inclusion seront nulles (C=0) et les erreurs d'exclusion ne seront dues qu'à l'insuffisance du budget de sorte à permettre au programme ciblé d'éradiquer toute la pauvreté. En pratique toutefois, les gestionnaires d'un programme ciblé ne disposent que

d'informations imparfaites sur le niveau de vie réel des ménages. Ils cherchent donc à améliorer autant que possible l'efficacité du programme de ciblage qu'ils gèrent, en essayant de minimiser les erreurs d'inclusion et d'exclusion. Le problème est qu'il est généralement difficile de diminuer les unes sans augmenter les autres. En effet, imposer des critères très stricts au ciblage permet de réduire les « fuites », mais freine en général la couverture des pauvres. Un certain arbitrage entre les deux types d'erreurs est donc souvent nécessaire surtout en situation de faiblesse de ressources disponibles.

A. Erreur d'inclusion

Dans cette section, les seuils de pauvreté et de pauvreté extrême sont définis à partir des données du volet budgétaire¹².

Les erreurs d'inclusion sont évaluées par l'observation de répartition des bénéficiaires des différents programmes selon les quintiles de dépenses. Ceci permet de voir que les erreurs d'inclusion touchent principalement ceux qui sont juste au-dessus du seuil de pauvreté ou ceux qui se trouvent en haut de l'échelle de la distribution du bien-être. Le tableau 4 montre que seulement 37,2% des inscrits au programme PNAFN appartiennent au premier quintile. Il montre également que 6,1% des ménages qui perçoivent une aide directe figurent parmi les 20% des plus nantis.

¹² Cf : INS-BAD-BM 2012, « Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie 2000-2010 ».

Tableau 4 : Population bénéficiaire du transfert direct selon les quintiles

	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Total
Bénéficiaire d'AMG1	37,2%	23,5%	19,2%	14,0%	6,1%	100,0%
Bénéficiaire d'AMG2	38,0%	24,9%	17,1%	12,4%	7,6%	100,0%

B. Erreurs d'exclusion

Les erreurs d'exclusion, ou erreurs de type II, mesurent l'échec (pour des raisons budgétaires ou informationnelles) d'un programme social à faire bénéficier toutes les personnes qui doivent être ciblées, c'est-à-dire, à exclure des pauvres. Les erreurs d'exclusion illustrées dans les tableaux ci-dessous désignent la proportion des pauvres ne bénéficiant pas de différentes composantes du programme.

D'après les résultats de l'enquête, la moitié (48,9%) de la population pauvre et le deux-cinquième (39,4%) de la population en situation d'extrême pauvreté en Tunisie ne bénéficient d'aucune composante du programme de ciblage PNAFN. L'ampleur de ces erreurs conjuguée avec l'importance des erreurs d'inclusion qui concernent même les quintiles les plus aisés mettent en évidence l'inefficacité du critère de ciblage adopté.

Tableau 5 : Taux de couverture et erreurs d'exclusion du programme

	Au moins un programme	Erreur d'exclusion
Pauvre	51,1%	48,9%
Extrêmement pauvre	60,6%	39,4%

Une telle inefficacité du programme de ciblage provient en premier lieu des mécanismes d'adhésion au programme. En effet, en l'absence de collecte spécifique d'information, il est demandé aux bénéficiaires de fournir l'information nécessaire pour prouver leur éligibilité au programme. Il faut généralement que les bénéficiaires se déplacent au bureau du programme et rassemblent les documents attestant de leur éligibilité (carte d'identité, attestation de résidence, de handicap, etc.). Ces démarches représentent un coût non seulement parce que certains documents sont payants, mais aussi parce qu'elles impliquent que les individus leur consacrent beaucoup de temps au détriment d'autres activités rémunérées. Ces coûts privés peuvent augmenter les erreurs d'exclusion en décourageant les plus pauvres à participer au programme.

C. Différentiel de ciblage

Le différentiel de ciblage (targeting differential) constitue un indicateur synthétique de mesure de l'efficacité de ciblage. En effet, il permet de

refléter de façon synthétique la capacité du ciblage à limiter à la fois les erreurs d'inclusion et d'exclusion. Cet indicateur a été proposé par Galasso et Ravallion en 2005¹³. C'est la différence entre le taux de participation des pauvres au programme et celui des non-pauvres.

$$D_c = \frac{P^B}{P} - \frac{NP^B}{NP} = \frac{A}{A+B} - \frac{C}{C+D}$$

Avec :

P^B : Population pauvre couverte (population A selon le tableau 3);

P : Population pauvre totale (A+B selon le même tableau)

NP^B : Population non pauvre couverte (C); NP : Population non pauvre totale (C+D)

Cette mesure est comprise entre -1, cas où tous les non-pauvres et uniquement eux bénéficient du programme et 1, cas du ciblage idéal où les erreurs d'inclusion et d'exclusion sont nulles. Elle donne un poids équivalent aux erreurs d'inclusion et à celles d'exclusion.

¹³ Ravallion., M. Galasso, E (2005) « Decentralized targeting of antipoverty program».

Tableau 6 : Différentiel du ciblage des différents programmes

	Transferts directs (AMG1)	Tous programmes confondus
Pauvreté	0,076	0,270
Pauvreté extrême	0,077	0,338

IV. Impact du programme PNAFN sur la pauvreté

L'ampleur de l'impact d'un programme de ciblage sur de la pauvreté dépend à la fois de la taille de ce programme et de son efficacité relative à réduire la pauvreté. Cette dernière composante, qui normalise l'impact total sur la pauvreté peut être interprétée comme un indicateur de l'efficacité du ciblage.

Soit un seuil de pauvreté z , une variable de niveau de vie x , et $F(x)$ une fonction de répartition de ce niveau de vie (ou revenu par concision). La classe de mesures FGT* peut être définie comme:

$$P_{\alpha}(z) = 100 \int_0^{+\infty} \left(\frac{z-x}{z} \right)^{\alpha} dF(x) \quad (1)$$

Où $f = \max(0, f)$ et α est un paramètre qui reflète l'aversion à l'inégalité de la pauvreté.

Les indices de la classe FGT correspondent à une moyenne pondérée des carences $(z-x)$ individuelles (ou "déficits de pauvreté") normalisées par z , soit $(z-x)/z$. P_0z correspond à l'incidence de la pauvreté (le pourcentage de la population totale qui est pauvre), P_1z est la

moyenne des carences (l'intensité de la pauvreté), et P_2z est souvent décrit comme étant la sévérité de la pauvreté. Pour $\alpha > 1$, $P_{\alpha}z$ est sensible à la distribution du revenu parmi les pauvres. Enfin, lorsqu'une valeur élevée de α est utilisée, $P_{\alpha}z$ s'approche d'une fonction d'utilité sociale de type Rawlsien.

A. Impact du programme sur l'incidence de la pauvreté

Depuis 2010, les ménages bénéficiaires du Programme National d'Aides aux Familles Nécessiteuses reçoivent une aide trimestrielle de 210 dinars soit 70 dinars par mois. Par ailleurs, et dans le cadre de la consécration du droit des enfants issus des familles nécessiteuses à l'éducation et afin de les prémunir contre l'échec et l'abandon scolaire, l'État a procédé à la consolidation de ce programme en instituant une augmentation de 10 dinars par enfant et par mois (dans la limite de 3 enfants) du montant de l'aide octroyée¹⁴.

Les résultats de la simulation¹⁵ du niveau des dépenses annuelles en l'absence totale des transferts ont montré que la pauvreté n'a pas significativement baissé dans la mesure où cette baisse ne s'élève qu'à 0,74% en passant de 16,5% à 15,7%. En l'absence du programme de ciblage la pauvreté extrême aurait été de 5,3% alors qu'elle est de 4,6% actuellement (Tableau 7).

Tableau 7 : Impact du programme des transferts directs sur l'incidence de la pauvreté

Seuil de pauvreté	Avec transfert	Sans transfert	différence
Incidence de la pauvreté	15,7% (0,007)	16,5% (0,008)	0,8% (0,001)
Incidence de la pauvreté extrême	4,6% (0,004)	5,3% (0,004)	0,7% (0,001)

¹⁴ Données du Ministère des Affaires Sociales

¹⁵ Le seuil de pauvreté a été calculé à partir de l'enquête budgétaire. Une comparaison du nouvel indicateur de bien être avec le seuil de pauvreté permet de décrire l'impact des transferts reçus en termes de réduction du taux de pauvreté.

* Foster, Greer and Thorbecke (1984) : «A class of decomposable poverty measures», *Econometrica*, 52,761-776

Le programme a été relativement plus efficace en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, l'incidence de la pauvreté se voit baissée de 1,1% dans les zones non communales contre 0,2% dans les grandes villes et 0,8% dans les petites et moyennes communes (Tableau 8). Cette différence en termes de réduction de la pauvreté est due au fait que les ménages bénéficiaires touchent le même montant de l'aide dans les différentes strates alors que le seuil de pauvreté varie d'une strate à l'autre¹⁶. Cette politique avantage donc, et à juste titre, les familles des zones non

communales dans la mesure où elles connaissent les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté les plus élevés.

Cette conclusion demeure valable lorsqu'on analyse la réduction en termes de pauvreté extrême. La réduction de l'incidence est alors de 0,4% (la différence demeure non significative) dans la strate des grandes villes contre 0,7% dans les zones non communales et 0,7% dans les petites et moyennes communes. Le seuil de pauvreté extrême est estimé à 757 dinars dans les grandes villes contre 571 dinars en milieu rural.

Tableau 8 : Impact du programme des transferts directs sur l'incidence de la pauvreté selon la strate de résidence

Strate	Avec transfert	Sans transfert	différence
Grandes villes	9,9% (0,013)	10,1% (0,013)	0,2% (0,000)
Moyennes communes	14,0% (0,011)	14,8% (0,011)	0,8% (0,002)
Non communal	23,0% (0,015)	24,2% (0,015)	1,2% (0,002)
Total	15,7% (0,007)	16,4% (0,008)	0,7% (0,001)

Tableau 9 : Impact du programme des transferts directs sur l'incidence de la pauvreté extrême selon la strate de résidence

Strate	Avec transfert	Sans transfert	différence
Grandes villes	1,4% (0,004)	1,8% (0,004)	0,4% (0,002)
Moyennes communes	3,0% (0,005)	3,7% (0,006)	0,7% (0,002)
Non communal	9,5% (0,010)	10,2% (0,010)	0,7% (0,002)
Total	4,6% (0,004)	5,3% (0,004)	0,71% (0,001)

B. Impact du programme sur le déficit de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté ne permet pas de détecter les ménages ayant bénéficié d'une aide sociale mais dont le niveau de vie reste malgré cette aide en deçà du seuil de pauvreté. Bien que ces ménages

pauvres voient leur niveau de bien-être s'améliorer suite à l'aide monétaire perçue, la proportion de la population pauvre demeure inchangée. Le déficit de la pauvreté permet alors de fournir une esquisse sur l'amélioration du niveau de vie des ménages pauvres.

Cette mesure indique la distance moyenne à laquelle les ménages

¹⁶ Le seuil de pauvreté est estimé à 1277 DT dans les grandes villes contre 820 dans les zones non communales.

s'éloignent du seuil de pauvreté. Elle enregistre le déficit collectif moyen des dépenses (ou de la consommation) par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population.

Le déficit de la pauvreté est obtenu en faisant la somme de tous les déficits de la population pauvre (en supposant un déficit de zéro pour les non pauvres) et en divisant le résultat par la taille totale de la population. En d'autres termes, il permet d'évaluer l'ensemble des ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population pauvre au niveau du seuil de pauvreté.

$$P_i(z) = \frac{100}{N} \sum_{i=1}^N \left(\frac{z-y^i}{z} \right) I(y^i < z)$$

Le tableau 10 montre que la valeur normalisée du déficit de la pauvreté a significativement baissé de 0,5% en termes de pauvreté et 0,3% en termes de pauvreté extrême. En d'autres termes, suite au programme de transferts directs, la distance moyenne séparant le niveau de consommation des ménages pauvres du seuil de pauvreté est réduite de 0,5%. Cette distance aurait été de 4,4% du seuil s'il n'y avait pas de subventions.

Tableau 10 : Impact du programme des transferts directs sur l'écart de la pauvreté

Seuil de pauvreté	Avec transfert	Sans transfert	différence
Écart de la pauvreté	3,9% (0,002)	4,4% (0,002)	0,5% (0,000)
Écart de la pauvreté extrême	1,0% (0,001)	1,3% (0,001)	0,3% (0,001)

V. Conclusion

La première étape de l'évaluation de la performance des dispositifs de ciblage adoptés dans le cadre du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses et de l'assistance médicale gratuite (PNAFN-AMG1) et le Programme d'accès aux soins à tarifs réduits (AMG 2) à atteindre les familles pauvres et vulnérables, s'est effectuée sur la base du traitement des données du module III de l'enquête Consommation, Budget et Niveaux de vie des Ménages de l'INS pour l'année 2010. La performance du dispositif de ciblage a été définie comme étant sa capacité à bien identifier les bénéficiaires en minimisant les erreurs d'inclusion (faire bénéficier du programme des familles qui ne sont pas pauvres) et les erreurs d'exclusion (des familles pauvres ne bénéficient pas du programme).

A priori, les premiers résultats attestent de l'existence d'un niveau relativement élevé d'erreurs d'identification. En effet, les familles pauvres (selon la définition de la pauvreté monétaire) nationale qui ne bénéficient ni du PNAFN, ni de l'AMG 2, représentaient 48,9% du nombre total de familles pauvres en Tunisie. De plus si l'on ne considère que le programme AMG II, les erreurs d'exclusion se situeraient aux alentours de 61,9% des familles pauvres et de 53,3% pour les familles vivant sous le seuil de la pauvreté extrême.

Si l'on compare la performance du PNAFN avec des programmes de même nature (tels que mis en œuvre en Bulgarie, en Argentine,

en Albanie ou au Chili) et en se concentrant sur la capacité de ces programmes à cibler les 20% les plus pauvres de la population, il en ressort la nécessité d'améliorer la performance du programme d'au moins 50% si l'on veut atteindre une performance équivalente aux programmes les plus efficaces à l'échelle mondiale.

Il importe aussi de noter qu'en termes relatifs, et malgré les erreurs de ciblage, ces transferts sociaux directs contribuent à réduire les taux de pauvreté. En leur absence, le taux de pauvreté serait de plus de 16,5% (au lieu de 15,5%) et la pauvreté extrême atteindrait des niveaux supérieurs à 5,3% (contre 4,6% actuellement).

Il est donc important de réaliser un diagnostic sérieux et robuste sur le niveau réel des erreurs d'identification, qui repose sur une analyse plus approfondie des indicateurs de performance des programmes d'assistance sociale actuels.

Il faut souligner que les analyses produites n'ont été réalisées qu'à partir d'un échantillon de taille relativement réduite de 5600 ménages.

Ces premières analyses sont donc loin de suffir pour tirer des conclusions définitives quant à l'efficacité des programmes étudiés ou d'adopter des décisions de réformes, si elles ne sont pas complétées par des investigations empiriques complémentaires et approfondies.

Dans ce cadre, le CRES bénéficiera d'une assistance technique de la Banque africaine de développement pour une évaluation plus fine de la performance du système d'assistance sociale en Tunisie et de sa contribution à l'amélioration du niveau de vie des populations pauvres et vulnérables. Cet appui technique couvrira également toute l'analyse relative à l'identification des déterminants de l'informalité et les erreurs d'identification suspectées des programmes

sociaux non-contributifs. Cette démarche procède d'une stratégie réfléchie, progressive et intégrée du Ministère des Affaires Sociales en matière de réforme de la protection sociale qui comprendra l'exécution d'une série de réformes permettant à terme d'aboutir à une structuration plus optimale de la protection sociale garantissant un accès universel aux soins et une garantie minimum de revenu pour tous les citoyens.

CONCLUSION

Les résultats de cette étude ont montré que le système actuel des subventions à la consommation exerce certainement des effets redistributifs non négligeables au profit des plus démunis de la société. Ces effets ont été mesurés à l'aide de la réduction des inégalités que ce système implique ainsi qu'à l'aide de l'accroissement de l'incidence de la pauvreté que le pays risque de subir si ce système est supprimé.

Malgré ces effets redistributifs non négligeables, le caractère universel des subventions alimentaires nuit beaucoup à l'efficacité de cet outil en tant que mécanisme de lutte contre les inégalités et la pauvreté. La répartition de ces subventions s'avère faiblement progressive. En effet, seulement 12% de la compensation bénéficie aux ménages pauvres qui représentent 15,5% de la population totale en 2010. Même si ces effets ne s'écartent pas beaucoup des effets qu'un système de transfert forfaitaire aurait générés, il n'en demeure pas moins que 88% du budget de ces subventions profitent à la population non-pauvre à un moment où, d'une part, les pauvres ont besoin d'être davantage aidés et, d'autre part, le budget des subventions constitue une charge de plus en plus lourde sur les dépenses sociales du gouvernement.

Toutefois, il est important de noter que les subventions alimentaires jouent un rôle indéniable comme filet de protection sociale pour la population pauvre. En effet, pour ces ménages, les subventions représentent 20,6% de la valeur totale de leur consommation

alimentaire et contribuent considérablement à réduire le taux de pauvreté. En effet, le taux de pauvreté serait de 19,1% en l'absence de subventions à la consommation contre 15,5%.

Ces subventions permettent également de réduire les inégalités en Tunisie. Les analyses ont ainsi révélé que l'inégalité, mesurée par l'indice de Gini, s'élève à 37,4% en 2011, mais qu'elle aurait été de près de 38,5% en l'absence des subventions alimentaires.

En termes de transferts sociaux directs, l'analyse des effets des programmes PNAFN et AMG2 sur l'incidence de la pauvreté ont montré l'existence d'erreurs d'exclusion et d'inclusion relativement importantes. Seulement 48,9% des bénéficiaires d'au moins un des programmes sont pauvres, et uniquement 51% des pauvres sont inscrits au PNAF ou à l'AMG2.

Toutefois, il est à noter que ces résultats sont obtenus à partir d'analyses du module III de l'enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des ménages de 2010, et que des analyses supplémentaires sont nécessaires pour compléter ces résultats et renforcer ces conclusions.

Les résultats de ces travaux serviront ainsi de base pour la formulation de recommandations de politiques publiques pour une meilleure efficacité des ressources allouées à la réduction de la pauvreté.

Procédure d'évaluation de l'incidence immédiate des subventions publiques à la consommation (à composition du panier de consommation constant)

L'évaluation de l'incidence de la compensation des subventions publiques consiste à décrire la répartition de la masse totale des subventions reçues selon les différentes couches de la population. Ainsi, deux sources principales d'informations sont indispensables. La première décrit les coûts unitaires des produits et des services subventionnés et les prix de commercialisation de ces produits sur le marché. Il s'agit principalement des données sur les prix de revient des produits de base disponibles chez les services du Ministère du Commerce. La seconde informe sur la consommation des ménages en termes de produits subventionnés ou sur l'utilisation des services publics en question. Il s'agit des données fournies par les Enquêtes sur le Budget et la Consommation des Ménages disponibles à l'Institut National de la Statistique.

Afin d'évaluer la subvention perçue par les ménages tunisiens, nous attribuons aux ménages qui consomment un produit subventionné le montant de la subvention indirecte reçue. Il correspond à la somme additionnelle à la dépense du ménage s'il devait payer le prix réel au lieu du prix administré (prix de vente subventionné).

La subvention est considérée alors comme étant la différence entre le prix réel ou prix de revient (Pr) d'un produit en l'absence de la subvention et le prix de vente (Pv) compte tenu de la subvention.

Le montant de la subvention relatif à un produit i , dont bénéficie un ménage j qui a consommé la quantité Q_i est égal à:
 $S_{i,j} = Q_{i,j} (P_{r,i} - P_{v,i})$

Si la subvention concerne m produits, le montant total dont bénéficie le ménage j est :

$$S_j = \sum_{i=1}^m Q_{i,j} (P_{r,i} - P_{v,i}) = \sum_{i=1}^m P_{v,i} Q_{i,j} \frac{(P_{r,i} - P_{v,i})}{P_{v,i}}$$

$$S_j = \sum_{i=1}^m P_{v,i} Q_{i,j} \frac{(P_{r,i} - P_{v,i}) \sum_{j=1}^N Q_{i,j}}{P_{v,i} \sum_{j=1}^N Q_{i,j}}$$

$$S_j = \sum_{i=1}^m P_{v,i} Q_{i,j} = \frac{\sum_{j=1}^N Q_{i,j} (P_{r,i} - P_{v,i})}{\sum_{j=1}^N Q_{i,j} P_{v,i}}$$

Or

$$\sum_{j=1}^N Q_{i,j} (P_{r,i} - P_{v,i}) = S_i ;$$

$$P_{v,i} Q_{i,j} = C_{i,j}$$

$$\sum_{j=1}^N Q_{i,j} P_{v,i} = C_i$$

S_i , représente l'allocation publique pour subventionner le produit i ;

C_j , représente la consommation du ménage j en produit i

C_i , désigne la consommation totale en produit i

$$\text{Donc : } S_j = \sum_{i=1}^m C_{i,j} \frac{S_i}{C_i}$$

Estimation du système de demande

Cette section se propose d'analyser la relation entre les prix des différents produits subventionnés et la dépense des ménages reportés par l'enquête budget et consommation des ménages en se basant sur une estimation de la matrice des élasticités prix et du vecteur des élasticités revenu.

L'estimation des élasticités prix et revenu nécessite l'existence d'une variabilité spatiale ou temporelle des prix et du revenu. Le fait d'utiliser une seule enquête ne permet pas d'avoir une variabilité suffisante des prix plus particulièrement pour certains biens subventionnés (comme la semoule ou le gros pain) dont les prix sont uniques pour tous les ménages appartenant aux différentes classes de revenu et aux différentes régions. Pour pallier à ce problème nous avons été amenés à construire un pseudo-panel moyennant les données des enquêtes 2000, 2005 et 2010. Pour ce faire, nous avons créé un panel de centiles des dépenses empilant les trois dernières enquêtes. Ceci nous a permis d'une part d'avoir une bonne variabilité des prix, d'autre part, de suivre le comportement de consommation de chaque centile de la population. Les dépenses totales des ménages ont été ajustées par le seuil haut de la pauvreté considéré comme indice de coût de la vie.

Pour estimer des élasticités-prix il est nécessaire de modéliser la fonction de demande des ménages. Deaton et Muelbauer (1980) ont proposé d'estimer un système complet de demande. Leur système AIDS (Almost Ideal Demand System) permet de déterminer la fonction de demande de chaque bien. Le modèle proposé donne la part

budgétaire de chaque bien comme fonction de son prix, des prix des autres biens et du budget du ménage.

Afin de tenir compte de la concavité de la relation reliant le revenu à la demande des biens nous introduisons le carré du logarithme du niveau de dépense totale dans la fonction de demande. Le modèle AIDS devient ainsi le modèle QAIDS (Quadratic Almost Ideal Demand System). Nous pouvons ainsi estimer l'élasticité-prix compensée qui tient compte de l'effet de substitution et de l'effet revenu.

Le système comportant J produits s'écrit alors :

$$\omega_i = \alpha_i + \sum_{j=1}^J \theta_{ij} \ln(p_j) + \gamma_i \ln\left(\frac{X}{Z}\right) + \mu_i \ln\left(\frac{X^2}{Z}\right) + \varepsilon_i$$

Avec :

$$\sum_{j=1}^J \alpha_j = 1 ; \theta_{ij} = \theta_{ji} \text{ Et } \sum_{j=1}^J \theta_{ij} = 0$$

Où ω_i est la part budgétaire du bien i , p_j le prix observé du bien j (évalué par la moyenne de la valeur unitaire au niveau de chaque décile), X étant le niveau de la dépense totale et Z est le seuil de pauvreté.

Le tableau 29 donne les valeurs estimées des élasticité prix propres et croisées pour un système de demande incluant les différents produits subventionnés.

Tableau 4 : Matrice des élasticités prix propres et croisées

ξ_{ij}	Semoule	Couscous	Pâtes alimentaires	Farine	Gros pain	Baguette	Tomate industrielle	Lait demi-écrémé	Sucre	Huile végétale	Autres
Semoule	-0,6907	0,1291			0,1491	-3,6291	0,0995	0,2206	0,5604	-0,2319	0,0133
Couscous	-0,0215	-0,1873	-0,0886						0,0532		0,0002
Pâtes alimentaires		-0,3241	-0,6366		0,028	-0,5501	-0,1519		0,1825	-0,2272	
Farine				-0,745	0,0267		-0,0757		0,0519	-0,1052	
Gros pain	-0,2629		0,0811	0,3127	0,6346		-0,5207	0,277	0,4201	-0,3577	
Baguette	-0,4927		-0,1226			-0,8523	0,0038	0,3144	0,029	-0,1136	
Tomate industrielle	0,095		-0,2381	0,4799	-0,282	0,0264	-0,4338	1,1047		0,312	-0,008
Lait demi-écrémé	-0,1365			0,3435	0,0972	1,4323	0,7155	0,6061	1,2708	0,2495	0,0229
Sucre	-0,3416	0,1946	-0,1826	-0,21	0,1452	0,1304		1,2526	0,4907	0,1117	0,0049
Huile végétale	-0,1433		-0,2305	0,4317	0,1253	-0,5172	0,2018	0,2492	0,1132	-0,7349	0,0007
Autres	1,2657	-0,1312					-0,8013	3,5324	-0,772	0,1075	0,9944

Seules les valeurs significatives ont été retenues. Les élasticités prix propres sont en gras

